

Trois mots pour décrire
les technologies API,
MFT et d'intégration
B2B en 2023 ? 🖥️

Adoption, Cloud,
Sécurité 🙌

Comptes consolidés RFA

5.1	État du résultat net consolidé	146
5.2	État du résultat global consolidé	147
5.3	État de la situation financière consolidée	148
5.4	État des variations des capitaux propres consolidés	149
5.5	Tableau des flux de trésorerie consolidés	150
5.6	Notes aux états financiers consolidés	151
5.7	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	204

5.1 État du résultat net consolidé

(en milliers d'euros)

	Notes	Exercice 2022	Exercice 2021	Exercice 2020
Chiffre d'affaires	4.1	314 031	285 548	297 234
Charges de personnel	5.1	- 191 441	- 180 629	- 189 891
Achats et charges externes	4.2	- 65 180	- 60 144	- 63 260
Impôts et taxes		- 2 684	- 3 291	- 2 626
Dotations aux amortissements, provisions et dépréciations	4.3	- 11 415	- 10 748	- 12 660
Autres produits et charges opérationnels courants		2 964	2 173	2 051
Résultat opérationnel d'activité		46 273	32 908	30 847
en % du CA HT		14,7 %	11,5 %	10,4 %
Charges liées aux stock-options et assimilés	5.4	- 3 388	- 4 352	- 5 067
Dotations aux amortissements des actifs incorporels affectés	4.4	- 5 497	- 8 626	- 8 162
Résultat opérationnel courant		37 388	19 930	17 618
en % du CA HT		11,9 %	7,0 %	5,9 %
Autres produits et charges opérationnels	4.5	- 83 790	- 2 652	24
Résultat opérationnel		- 46 402	17 278	17 642
en % du CA HT		- 14,8 %	6,1 %	5,9 %
Coût de l'endettement financier net	11.1	- 2 068	- 1 302	- 1 413
Autres produits et charges financiers	11.2	1 021	541	- 2 657
Impôt sur le résultat	6.1	7 408	- 6 913	- 5 095
Résultat net des activités poursuivies		- 40 041	9 604	8 478
Résultat net de l'exercice		- 40 041	9 604	8 478
en % du CA HT		- 12,8 %	3,4 %	2,9 %
dont part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		4	2	- 2
dont part attribuable aux propriétaires de la société mère		- 40 045	9 602	8 476

Résultat net par action – part attribuable aux propriétaires de la société mère

(en euros)

	Notes	Exercice 2022	Exercice 2021	Exercice 2020
Résultat de base par action	13.9	- 1,85	0,45	0,40
Résultat dilué par action	13.9	- 1,85	0,43	0,38

5.2 État du résultat global consolidé

(en milliers d'euros)

	Notes	Exercice 2022	Exercice 2021	Exercice 2020
Résultat net de l'ensemble consolidé		- 40 041	9 604	8 478
Autres éléments du résultat global :				
Écarts actuariels liés aux engagements de retraite	5.3	541	797	- 600
Effets d'impôts		- 123	- 216	170
Sous-total des éléments non recyclables en résultat		418	581	- 430
Part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		-	0	0
Écarts de conversion	13.7	14 446	18 646	- 20 471
Sous-total des éléments recyclables en résultat		14 446	18 646	- 20 471
Total des autres éléments du résultat global nets d'impôts		14 864	19 227	- 20 901
Résultat global		- 25 177	28 831	- 12 423
dont part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		4	2	2
dont part attribuable aux propriétaires de la société mère		- 25 181	28 830	- 12 425

5.3 État de la situation financière consolidée

Actif

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Écarts d'acquisition	8.1	297 792	348 326	330 306
Immobilisations incorporelles	8.3	8 685	15 073	23 356
Immobilisations corporelles	8.4	12 469	14 272	15 421
Droits d'utilisation des biens pris en location	9.1	20 139	23 545	28 935
Actifs financiers et autres actifs non courants	7.1	11 810	8 817	8 622
Impôts différés actifs	6.4	23 062	14 616	16 289
Actifs non courants		373 956	424 650	422 929
Clients et comptes rattachés	7.2	148 149	105 102	88 085
Autres créances courantes	7.3	30 642	27 806	32 167
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11.3	18 321	25 355	16 165
Actifs courants		197 112	158 263	136 417
Total de l'actif		571 068	582 913	559 346

Capitaux propres et passif

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Capital		43 267	43 267	42 702
Réserves liées au capital		113 380	113 380	111 541
Réserves consolidées et autres réserves		211 204	205 965	192 744
Résultat de l'exercice		- 40 045	9 602	8 476
Capitaux propres – part attribuable aux propriétaires de la société mère		327 807	372 215	355 463
Participations ne donnant pas le contrôle		9	5	4
Total des capitaux propres	13	327 816	372 220	355 466
Emprunts et dettes financières – part à long terme	11.4	84 594	60 097	37 270
Dettes financières de location – part à long terme	9.2	23 468	27 198	32 162
Impôts différés passifs	6.4	2 680	3 870	2 298
Autres dettes non courantes y compris les provisions à long terme	7.4	9 013	9 772	10 761
Passifs non courants		119 755	100 937	82 490
Emprunts et dettes financières – part à court terme	11.4	3 213	1 718	2 942
Dettes financières de location – part à court terme	9.2	5 774	6 167	5 625
Fournisseurs et comptes rattachés	7.5	11 271	10 899	13 778
Produits constatés d'avance	7.6	55 628	55 826	54 692
Autres dettes courantes	7.7	47 612	35 145	44 353
Passifs courants		123 497	109 755	121 390
Total du passif		243 252	210 693	203 880
Total des capitaux propres et du passif		571 068	582 913	559 346

5.4 État des variations des capitaux propres consolidés

(en milliers d'euros)	Part attribuable aux :							Total
	Capital	Réserves liées au capital	Actions auto-détenues	Réserves et résultat consolidés	Autres éléments du résultat global	propriétaires de la société mère	participations ne donnant pas le contrôle	
Au 31/12/2020	42 702	111 540	- 714	196 869	5 065	355 463	4	355 466
Opérations sur capital	565	1 840	-	- 284	-	2 121	-	2 121
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	3 635	-	3 635	-	3 635
Opérations sur titres autodétenus	-	-	- 9 108	- 110	-	- 9 217	-	- 9 217
Dividendes ordinaires	-	-	-	- 8 623	-	- 8 623	-	- 8 623
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements	-	-	-	16	- 9	7	- 0	7
Transactions avec les actionnaires	565	1 840	- 9 108	- 5 365	- 9	- 12 077	- 0	- 12 077
Résultat net de l'exercice	-	-	-	9 602	-	9 602	2	9 604
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	19 227	19 227	0	19 227
Résultat global total de la période	-	-	-	9 602	19 227	28 830	2	28 831
Au 31/12/2021	43 267	113 380	- 9 822	201 106	24 283	372 215	5	372 220
Opérations sur capital	-	-	-	-	-	-	-	-
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	3 467	-	3 467	-	3 467
Opérations sur titres autodétenus	-	-	- 2 124	- 12 070	-	- 14 194	-	- 14 194
Dividendes ordinaires	-	-	-	- 8 492	-	- 8 492	-	- 8 492
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements	-	-	-	40	- 49	- 9	0	- 8
Transactions avec les actionnaires	-	-	- 2 124	- 17 054	- 49	- 19 227	0	- 19 227
Résultat net de l'exercice	-	-	-	- 40 045	-	- 40 045	4	- 40 041
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	14 864	14 864	0	14 864
Résultat global total de la période	-	-	-	- 40 045	14 864	- 25 181	4	- 25 177
Au 31/12/2022	43 267	113 380	- 11 946	144 008	39 098	327 807	9	327 816

5.5 Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en milliers d'euros)	Notes	Exercice 2022	Exercice 2021	Exercice 2020
Résultat net consolidé (y compris part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle)		- 40 041	9 604	8 478
Dotations nettes aux amortissements et provisions		16 544	20 181	19 940
Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés	5.4	3 475	3 731	4 405
Plus et moins-values de cession		81 858	216	15
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt		61 836	33 731	32 838
Coût de l'endettement financier net	11.1	2 068	1 302	1 413
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	6.1	- 7 408	6 913	5 095
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt (A)		56 496	41 946	39 346
Impôt versé (B)		- 2 559	- 2 780	- 3 516
Variation du B.F.R. lié à l'activité (y compris dette liée aux avantages au personnel) (C)	12.2	- 40 978	- 26 224	- 23 706
Flux net de trésorerie généré par l'activité (D) = (A + B + C)		12 960	12 941	12 124
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	8.4	- 2 316	- 2 825	- 7 746
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		- 2	4	-
Incidence des variations de périmètre	8.1	- 8 910	-	- 400
Variations des prêts et avances consentis		84	- 81	- 26
Autres flux liés aux opérations d'investissement		40	69	61
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (E)		- 11 104	- 2 833	- 8 111
Sommes reçues lors de l'exercice des stock-options	13.3	-	2 026	649
Achats et reventes d'actions propres	13.2	- 13 741	- 9 500	- 201
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	13.6	- 8 492	- 8 623	-
Émissions d'emprunts	11.4	32 820	60 000	-
Remboursements d'emprunts	11.4	- 12 109	- 38 457	- 2 360
Variation des dettes financières de location	4.2	- 7 239	- 6 680	- 4 444
Intérêts financiers nets versés (y compris contrats de location-financement)		- 1 239	- 590	- 657
Autres flux liés aux opérations de financement		551	98	- 851
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (F)		- 9 449	- 1 726	- 7 864
Incidence des variations des cours des devises (G)		700	664	- 1 059
Variation de trésorerie nette (D + E + F + G)		- 6 893	9 047	- 4 911
Trésorerie d'ouverture		25 197	16 151	21 062
Trésorerie de clôture	11.3	18 308	25 197	16 151

5.6 Notes aux états financiers consolidés

Sommaire des notes aux états financiers

Note 1	Principes comptables	153
1.1	Base de préparation	153
1.2	Application de nouvelles normes et interprétations	153
1.3	Impacts de la guerre en Ukraine sur les états financiers consolidés de la période	154
1.4	Impacts des risques environnementaux sur les états financiers consolidés	154
1.5	Estimations et jugements comptables déterminants	155
1.6	Format et conversion des états financiers	155
Note 2	Méthodes et périmètre de consolidation	157
2.1	Méthodes de consolidation	157
2.2	Principales acquisitions	157
2.3	Autres mouvements de périmètre	157
2.4	Comparabilité des comptes	157
Note 3	Information sectorielle	158
3.1	Ventilation par métiers du chiffre d'affaires	158
3.2	Ventilation géographique du chiffre d'affaires	158
3.3	Ventilation géographique des actifs non courants	158
Note 4	Résultat opérationnel	159
4.1	Chiffre d'affaires	159
4.2	Achats et charges externes	161
4.3	Dotations aux amortissements, provisions et dépréciations	162
4.4	Dotations aux amortissements des actifs incorporels affectés	162
4.5	Autres produits et charges opérationnels	162
Note 5	Personnel et engagements envers le personnel	163
5.1	Charges de personnel	163
5.2	Effectif	163
5.3	Engagements retraites et assimilés	164
5.4	Paievements fondés en actions	166
5.5	Rémunération des principaux dirigeants (parties liées)	168
Note 6	Impôts sur les résultats	169
6.1	Tableau d'analyse de la charge d'impôt sur le résultat	169
6.2	Rapprochement entre l'impôt théorique et l'impôt effectif	169
6.3	Effets fiscaux des gains et pertes comptabilisés directement en autres éléments du résultat global	170
6.4	Impôts différés actifs et passifs	170
6.5	Échéancier des déficits fiscaux reportables	173
Note 7	Éléments du besoin en fonds de roulement et autres actifs et passifs financiers	174
7.1	Actifs financiers et autres actifs non courants	174
7.2	Clients et comptes rattachés	175
7.3	Autres créances courantes	176
7.4	Autres dettes non courantes	177
7.5	Fournisseurs et comptes rattachés	178
7.6	Produits constatés d'avance à moins d'un an	178
7.7	Autres dettes courantes	178
Note 8	Immobilisations incorporelles et corporelles	179
8.1	Écarts d'acquisition	179
8.2	Tests de dépréciation	181
8.3	Autres immobilisations incorporelles	183
8.4	Immobilisations corporelles	185
Note 9	Contrats de location	187
9.1	Droits d'utilisation par catégorie de biens pris en location	187
9.2	Analyse de maturité des dettes sur biens pris en location	188
Note 10	Provisions	188
10.1	Provisions courantes et non courantes	188
10.2	Passifs éventuels	189

Note 11	Financement et gestion des risques financiers	189
11.1	Coût de l'endettement financier net	189
11.2	Autres charges et produits financiers	189
11.3	Trésorerie et équivalents de trésorerie	190
11.4	Emprunts et dettes financières – Endettement net	190
11.5	Covenants bancaires	192
11.6	Instruments financiers inscrits au bilan	193
11.7	Gestion des risques financiers	194
Note 12	Flux de trésorerie	197
12.1	Variation de l'endettement net	197
12.2	Rapprochement du BFR avec le tableau de flux de trésorerie	197
12.3	Autres flux de trésorerie	198
Note 13	Capitaux propres et résultat par action	198
13.1	Évolution du capital social	198
13.2	Opérations sur titres autodétenus	199
13.3	Plans d'options de souscription d'actions	199
13.4	Plans d'attribution d'actions gratuites	199
13.5	Réserves liées au capital	199
13.6	Dividendes	199
13.7	Réserves de conversion	199
13.8	Objectifs, politique et procédures de gestion du capital	199
13.9	Résultats par action	200
Note 14	Transactions avec les parties liées	200
14.1	Transactions avec Sopra Steria Group, les sociétés liées à Sopra Steria Group et Sopra GMT	200
14.2	Filiales et participations	201
14.3	Relations avec d'autres parties liées	201
Note 15	Engagements hors bilan	201
15.1	Obligations contractuelles données	201
15.2	Engagements donnés liés à l'activité courante	202
15.3	Engagements reçus – covenants et concours bancaires courants	202
15.4	Nantissements, garanties et sûretés	203
Note 16	Événements postérieurs à la clôture	203
Note 17	Liste des entreprises consolidées au 31 décembre 2022	203
Note 18	Honoraires des Commissaires aux comptes	204

Il s'agit de la douzième publication du groupe Axway depuis son introduction en Bourse sur Euronext à Paris le 14 juin 2011. Le Conseil d'administration réuni le 22 février 2023 a arrêté les comptes consolidés du Groupe au titre de l'exercice 2022. Les notes aux états financiers font partie intégrante des comptes consolidés.

Note 1 Principes comptables

Les comptes consolidés ont été préparés suivant les principes et méthodes comptables en vigueur au 31 décembre 2022. Ces principes et méthodes comptables sont exposés **ci-après**.

Afin d'identifier avec clarté nos principes comptables dans les notes, ces derniers ont été soulignés en bleu sur un fond beige comme ceci :

« Principes comptables, jugements et estimations »

La table suivante est un récapitulatif des principes comptables, jugements et estimations exposés dans les notes aux comptes consolidés :

Notes	Principes comptables, jugements et estimations		
(1.0)	Principes comptables	(8.1)	Écarts d'acquisition
(1.3)	Impacts des risques environnementaux sur les états financiers consolidés	(8.1)	Regroupements d'entreprises
(1.4)	Estimations et jugements comptables déterminants	(8.2)	Tests de dépréciation
(1.5)	Format et conversion des états financiers	(8.3)	Autres immobilisations incorporelles
(2.1)	Méthodes de consolidation	(8.4)	Immobilisations corporelles
(3.0)	Information sectorielle	(9.0)	Contrats de location
(4.1)	Reconnaissance des revenus	(10.0)	Provisions
(5.3)	Avantages du personnel	(11.2)	Autres charges et produits financiers
(5.4)	Paiement fondé sur des actions	(11.3)	Trésorerie et équivalents de trésorerie
(6.0)	Impôts sur le résultat	(11.4)	Emprunts et dettes financières
(7.1)	Actifs financiers et autres actifs non courants	(11.6)	Instruments financiers inscrits au bilan
(7.2)	Clients et comptes rattachés	(13.2)	Titres autodétenus
(7.6)	Produits constatés d'avance	(13.9)	Résultats par action

Les méthodes comptables ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

1.1 Base de préparation

Les comptes consolidés au 31 décembre 2022 ont été préparés en conformité avec les normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne. Ce référentiel est disponible sur le site Internet de la Commission européenne :

http://ec.europa.eu/finance/company-reporting/ifrs-financial-statements/index_fr.htm.

Ils ont été établis principalement selon la convention du coût historique, à l'exception des avantages du personnel, des paiements en instruments de capitaux propres, des dettes financières, et des instruments financiers dérivés qui sont évalués en juste valeur.

1.2 Application de nouvelles normes et interprétations

1.2.1 Nouvelles normes et interprétations d'application obligatoire

Les nouvelles normes, amendements de normes existantes et interprétations adoptés par l'Union Européenne et d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022 sont les suivants :

- amendements à IAS 16 – *Immobilisations corporelles* – *Produits antérieurs à l'utilisation prévue* ;

- amendement à IAS 37 – *Contrats déficitaires – Coûts d'exécution des contrats* ;
- amendements à IFRS 3 – *Référence au cadre conceptuel* ;
- améliorations annuelles des normes IFRS 2018-2020 ;
- IAS 41 – *Impôts dans les évaluations de la juste valeur* ;
- IFRS 1 – *Filiale devenant un nouvel adoptant* ;
- IFRS 9 – *Décomptabilisation d'un passif financier : frais et commissions à intégrer dans le test des 10 %* ;
- IFRS 16 – *Avantages incitatifs à la location*.

1.2.2 Normes et interprétations publiées par l'IASB, adoptées par l'UE mais non appliquées par anticipation

Le Groupe a choisi de ne pas appliquer par anticipation les textes publiés par l'IASB, adoptés par l'Union Européenne mais dont la date d'application est postérieure au 1^{er} janvier 2022. Il s'agit principalement des normes, amendements de normes et interprétations suivants :

- amendements à IAS 1 « *Information à fournir sur les principes et méthodes comptables* » d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2023 et relatif à l'amélioration de la pertinence et la qualité des informations présentées dans les états financiers IFRS, y compris dans les notes annexes ;
- amendements à IAS 8 « *Définition d'une estimation comptable* » d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2023 et relatif à la clarification de la définition d'un changement d'estimation comptable, afin de faciliter la distinction en pratique entre un tel changement et un changement de méthode comptable. Le Groupe n'anticipe à ce stade aucun effet matériel de ce changement ;
- améliorations aux IFRS 17 « *Contrats d'assurance* » d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2023 et relatif au traitement comptable des contrats d'assurance et des contrats d'investissement. Le Groupe n'anticipe aucun effet de ce changement.

1.2.3 Normes et interprétations publiées par l'IASB, non adoptées par l'UE et non appliquées par anticipation

Le Groupe a choisi de ne pas appliquer par anticipation les textes publiés par l'IASB, non encore adoptés par l'Union Européenne, dont la date d'application est postérieure au 1^{er} janvier 2022. Il s'agit principalement des normes, amendements de normes et interprétations suivants :

- amendements à IFRS 10 et IAS 28 « *Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entité associée ou une coentreprise* » d'application différée et relatif à l'apport d'un actif non monétaire à une entreprise associée ou à une joint-venture. Le Groupe n'anticipe aucun effet de ce changement ;
- amendements à IFRS 17 « *Première application d'IFRS 17 – Information comparative* » d'application prévue au 1^{er} janvier 2023 et relatif à l'information comparative liée à la première application de la norme IFRS 17. Le Groupe n'anticipe aucun effet de ce changement.

1.3 Impacts de la guerre en Ukraine sur les états financiers consolidés de la période

Le groupe Axway n'a pas d'entité juridique en Ukraine, en Russie et en Biélorussie.

Le chiffre d'affaires réalisé dans ces pays directement avec nos Clients locaux ou indirectement avec nos partenaires locaux s'élevait à moins de 0,2 M€ en 2022 et 0,2 M€ en 2021.

Au cours de l'exercice 2022 :

- le Groupe a mis un terme aux contrats commerciaux existants à fin 2021 ;
- le Groupe n'a pas constaté de hausse des provisions des créances Clients portant sur des créances en Ukraine et en Russie ;
- le Groupe n'a pas identifié de risque de liquidité compte tenu de sa faible exposition sur ces marchés ;
- le financement du Groupe n'est pas impacté par cette guerre en Ukraine ;
- la réévaluation des transactions en monnaie étrangère n'a pas été impactée car les créances issues de ces pays sont libellées en euros ;
- les achats énergétiques et les coûts d'hébergement ne sont pas significativement impactés à ce stade ;
- les engagements hors bilan du Groupe ne sont pas impactés, le Groupe n'a pas d'engagement hors bilan dans ces pays ;
- la comptabilisation des actifs d'impôt différé conformément à la norme IAS 12 « *Impôts sur le résultat* » n'est pas impactée car les bénéfices futurs du Groupe ne sont pas remis en cause par cette guerre en Ukraine ;
- les tests de dépréciations des actifs non financiers ne sont pas impactés. Compte tenu de la faible exposition d'Axway à ces marchés, les principales hypothèses opérationnelles et financières intervenues lors des tests de dépréciation au 31 décembre 2022 n'ont pas été modifiées.

1.4 Impacts des risques environnementaux sur les états financiers consolidés

Le Groupe juge qu'à ce stade, les changements climatiques n'engendrent pas d'effets dans ses états financiers, notamment eu égard à la nature de ses activités. Par ailleurs, sa trajectoire visant à réduire tant que possible les émissions du Groupe d'ici à 2028 n'emporte pas de conséquences significatives sur ses comptes en 2022.

1.5 Estimations et jugements comptables déterminants

Principes comptables, jugements et estimations

La préparation des états financiers implique de procéder à des estimations et de retenir des hypothèses concernant l'évaluation de certains actifs et passifs inscrits au bilan consolidé et certains éléments du compte de résultat.

La Direction est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables du Groupe.

Ces estimations et jugements, continuellement mis à jour, sont fondés d'une part sur les informations historiques et d'autre part sur l'anticipation d'événements futurs jugés raisonnables au vu des circonstances. Compte tenu de la part d'incertitude relative à la réalisation des hypothèses concernant le futur, les estimations comptables qui en découlent peuvent différer des résultats effectifs se révélant ultérieurement.

1.5.1 Estimations et hypothèses comptables déterminantes

Principes comptables, jugements et estimations

Les hypothèses et estimations susceptibles d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de la période suivante concernent principalement :

Note	Principes comptables déterminants
(4.1)	Reconnaissance des revenus
(5.3)	Évaluation des engagements de retraite
(6.0)	Évaluation des actifs d'impôt différé
(8.1)	Évaluation des écarts d'acquisition
(10.0)	Évaluation des provisions

1.5.2 Jugements déterminants lors de l'application des méthodes comptables

Principes comptables, jugements et estimations

Aucun jugement réalisé par la Direction lors de l'application des méthodes comptables du Groupe (à l'exclusion de ceux qui impliquent des estimations) n'a d'impact significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers.

1.6 Format et conversion des états financiers

1.6.1 Format des états financiers

Principes comptables, jugements et estimations

Concernant la présentation des comptes consolidés, Axway Software applique la recommandation de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) n° 2020-01 du 6 mars 2020 relative au format des comptes consolidés des entreprises établis selon des normes comptables internationales.

Le format du compte de résultat a été adapté pour améliorer la présentation de la performance de l'entreprise : un agrégat intitulé *Résultat opérationnel d'activité* a été introduit avant le *Résultat opérationnel courant*. Il s'agit d'un indicateur utilisé en interne par la Direction pour évaluer la performance de l'entreprise. Cet indicateur correspond au *Résultat opérationnel courant* retraité :

- de la charge relative au coût et aux avantages accordés aux bénéficiaires d'options de souscription d'actions et d'actions gratuites ;
- des dotations aux amortissements des actifs incorporels affectés.

Le *Résultat opérationnel* est ensuite obtenu en additionnant au *Résultat opérationnel courant* les Autres produits et charges opérationnels. Ceux-ci correspondent à des produits et des charges opérationnels inhabituels, anormaux, peu fréquents, non prédictifs, et de montant particulièrement significatif. Ils sont présentés de manière distincte afin de faciliter la compréhension de la performance liée aux activités courantes.

Enfin, dans l'analyse de la Variation de l'endettement net, le Groupe distingue l'EBITDA. Cet agrégat correspond au *Résultat opérationnel d'activité* hors dotations aux amortissements et provisions incluses dans ce dernier indicateur.

1.6.2 Conversion des états financiers

a. Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation des états financiers

Principes comptables, jugements et estimations

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du périmètre de consolidation sont évalués en utilisant la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités (« monnaie fonctionnelle »).

Les comptes consolidés sont établis en euro, qui est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation de la société mère Axway Software.

b. Conversion des comptes des filiales étrangères

Principes comptables, jugements et estimations

Les filiales ont pour monnaie fonctionnelle leur monnaie locale, dans laquelle est libellé l'essentiel de leurs transactions. Les comptes de toutes les entités du périmètre de consolidation dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation sont convertis en euros selon les modalités suivantes :

- les éléments d'actifs et de passifs sont convertis au taux de change de clôture ;
- les produits, les charges et les flux de trésorerie sont convertis au taux de change moyen de l'exercice ;
- tous les écarts de conversion en résultant sont comptabilisés en tant que composante distincte des capitaux propres sous la rubrique *Autres éléments du résultat global* et sont stockés en capitaux propres dans les réserves de conversion (cf. note 13.7).

Les écarts de change découlant de la conversion d'investissements nets dans des activités à l'étranger sont enregistrés en tant que composante distincte des capitaux propres sous la rubrique *Réserves de conversion* en application de la norme IAS 21. Les écarts de change relatifs aux prêts intra-groupe sont considérés comme faisant partie intégrante de l'investissement net du Groupe dans les filiales étrangères concernées.

Lorsqu'une activité étrangère est cédée, ces écarts de conversion sont comptabilisés au compte de résultat dans les pertes et profits de cession.

L'écart d'acquisition et les ajustements de juste valeur découlant de l'acquisition d'une activité à l'étranger sont traités comme des actifs et des passifs de l'activité à l'étranger et convertis au cours de clôture.

Hyperinflation

Aucune entité exerçant ses activités dans une économie hyper-inflationniste n'est intégrée dans le périmètre de consolidation.

Les taux utilisés pour la conversion des principales devises étrangères au sein du Groupe sont les suivants :

1 €/Devises	Taux moyens de la période			Taux de fin de période		
	Exercice 2022	Exercice 2021	Exercice 2020	Exercice 2022	Exercice 2021	Exercice 2020
Livre sterling	0,8528	0,8596	0,8897	0,8869	0,8403	0,8990
Couronne suédoise	10,6296	10,1465	10,4848	11,1218	10,2503	10,0341
Leu roumain	4,9313	4,9215	4,8383	4,9495	4,9490	4,8683
Lev bulgare	1,9558	1,9558	1,9558	1,9558	1,9558	1,9558
Dollar américain	1,0531	1,1827	1,1422	1,0666	1,1326	1,2271
Dollar australien	1,5167	1,5749	1,6549	1,5693	1,5615	1,5896
Dollar de Hong Kong	8,2451	9,1932	8,8587	8,3163	8,8333	9,5138
Dollar de Singapour	1,4512	1,5891	1,5742	1,4300	1,5279	1,6218
Yuan (Chine)	7,0788	7,6282	7,8747	7,3582	7,1947	8,0225
Réal (Brésil)	5,4399	6,3779	5,8943	5,6386	6,3101	6,3735
Franc suisse	1,0047	1,0811	5,8943	0,9847	1,0331	6,3735
Roupie indienne	82,6864	87,4392	84,6392	88,1710	84,2292	89,6605

c. Conversion des opérations en devises

Principes comptables, jugements et estimations

- Les opérations en devises étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle au cours du jour de la transaction.
- Les gains et les pertes de change résultent soit du règlement de ces opérations, soit de la conversion au cours de clôture des actifs et des passifs monétaires libellés en devises étrangères. Les gains et les pertes de changes sont comptabilisés en résultat, sauf lorsqu'ils sont imputés directement en capitaux propres, soit au titre de couvertures éligibles de flux de trésorerie, soit au titre d'un investissement net dans une entité étrangère.

Note 2 Méthodes et périmètre de consolidation

2.1 Méthodes de consolidation

Principes comptables, jugements et estimations

La société Axway Software est l'entreprise consolidante.

Les comptes des entreprises placées sous le contrôle exclusif d'Axway Software sont consolidés par intégration globale. Le Groupe contrôle une entité émettrice lorsqu'il est exposé ou qu'il a des droits à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci. Par conséquent, le Groupe contrôle une entité émettrice si et seulement si tous les éléments ci-dessous sont réunis :

- le Groupe détient le pouvoir sur l'entité émettrice ; et
- le Groupe est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice ; et
- le Groupe a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité émettrice de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

Axway Software n'exerce d'influence notable ou de contrôle conjoint sur aucune entreprise.

Axway Software ne contrôle, directement ou indirectement, aucune entité *ad hoc*.

Les transactions intra-groupe, les soldes et les profits latents sur les opérations entre sociétés du Groupe sont éliminés.

Les comptes des entités consolidées sont tous arrêtés au 31 décembre. Ils sont le cas échéant retraités afin d'assurer l'homogénéité des règles de comptabilisation et d'évaluation appliquées par le Groupe.

Le périmètre de consolidé est présenté en note 17.

2.2 Principales acquisitions

Entrées de périmètre

Axway Software, a acquis, le 15 juin 2022, 100 % du capital de la société DXchange Technologies Private Limited en Inde. La société DXchange Technologies Private Limited détient 100 % des actions de la filiale DXvmt Technologies Private Limited en Inde.

Les activités de DXchange Technologies Private Limited sont consolidées dans les comptes d'Axway à compter du 30 juin 2022.

En 2021, le Groupe avait créé une filiale en Suisse, Axway Switzerland Sarl, dont l'objet est la distribution des technologies et services Axway en Suisse. L'activité de cette entité avait commencé sur le 2nd semestre 2021.

2.3 Autres mouvements de périmètre

Sorties de périmètre

Il n'y a pas de sortie de périmètre en 2022 et en 2021.

2.4 Comparabilité des comptes

Aucune information pro-forma n'est à fournir en 2022.

Note 3 Information sectorielle

Principes comptables, jugements et estimations

En application d'IFRS 8, l'information sectorielle est basée sur les données internes de gestion utilisées par le *management* d'Axway. Le Groupe est qualifié de mono-sectoriel dans la mesure où il n'est pas possible d'obtenir un ROA par secteur d'activité quel que soit l'axe qu'il soit géographique ou par métier. Le principal décideur opérationnel dispose régulièrement des éléments suivants :

- un chiffre d'affaires par métier : Licences, Souscription, Maintenance et Services ; et
- du chiffre d'affaires géographique axé sur trois régions : l'Europe, les Amériques et l'Asie Pacifique ; et
- un ROA consolidé.

3.1 Ventilation par métiers du chiffre d'affaires

(en milliers d'euros)	Exercice 2022		Exercice 2021		Exercice 2020	
Licences	11 584	3,7 %	18 568	6,5 %	25 780	8,7 %
Souscription	153 984	49,0 %	114 205	40,0 %	97 287	32,7 %
Maintenance	111 161	35,4 %	118 955	41,7 %	138 194	46,5 %
Services	37 303	11,9 %	33 820	11,8 %	35 972	12,1 %
Total chiffre d'affaires	314 031	100,0 %	285 548	100,0 %	297 234	100,0 %

En 2022, les contrats de Souscription *Customer Managed* ont généré 78,7 M€ de revenus *upfront*, reconnus à l'occasion de la signature de ces contrats, en hausse de 52,8 % par rapport à 2021 (51,5 M€). Ces revenus *upfront* étaient de 44,0 M€ en 2020.

À titre informatif, les activités Syncplicity et Mailgate, cédées au cours de cet exercice, ont représenté respectivement un chiffre d'affaires de 3,1 M€ et 6,6 M€ en 2022.

Les principaux Clients du Groupe ne représentent pas individuellement plus de 10 % des revenus. Le degré de dépendance d'Axway à l'égard de ses principaux Clients est faible.

3.2 Ventilation géographique du chiffre d'affaires

(en milliers d'euros)	Exercice 2022		Exercice 2021		Exercice 2020	
France	91 601	29,2 %	81 429	28,5 %	93 472	31,4 %
Reste de l'Europe	68 409	21,8 %	67 419	23,6 %	62 348	21,0 %
États-Unis	126 897	40,4 %	114 675	40,2 %	121 532	40,9 %
Reste des Amériques	6 370	2,0 %	4 699	1,6 %	3 746	1,3 %
Asie/Pacifique	20 754	6,6 %	17 325	6,1 %	16 135	5,4 %
Total chiffre d'affaires	314 031	100,0 %	285 548	100,0 %	297 234	100,0 %

3.3 Ventilation géographique des actifs non courants

(en milliers d'euros)	Exercice 2022		Exercice 2021		Exercice 2020	
France	90 178	25,7 %	93 709	22,9 %	98 484	24,2 %
International	260 716	74,3 %	316 395	77,1 %	308 156	75,8 %
Total actif non courant*	350 894	100,0 %	410 105	100,0 %	406 640	100,0 %

* Hors instruments financiers, actifs d'impôts différés, actifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi.

Note 4 Résultat opérationnel

En 2022, Axway a réalisé un chiffre d'affaires de 314,0 M€, en hausse de 5,5 % organiquement et de 10,0 % au total. Le résultat d'exploitation a atteint 46,3 M€ sur la période, soit 14,7 % du chiffre d'affaires, contre 11,5 % en 2021.

C'est une performance supérieure à celle initialement anticipée ; le Groupe a par conséquent informé le marché en publiant, le 26 janvier 2023, un communiqué de presse intitulé « Axway Software : Révision à la hausse des objectifs annuels 2022 ».

Comme sur les trois années précédentes, l'activité Souscription a connu une très forte croissance en 2022. Avec un chiffre d'affaires annuel de 154,0 M€, l'activité a progressé de 34,8 % au total et de 31,0 % organiquement. L'activité Souscription représente désormais 49 % du chiffre d'affaires total d'Axway. Alors que le chiffre d'affaires reconnu au titre des contrats Axway Managed continue de progresser à un rythme dynamique mais linéaire, avec une croissance de l'ordre de 20 %, le chiffre d'affaires Customer Managed a enregistré une très forte hausse de 52 %. Sur l'année, la valeur annuelle des nouveaux contrats de Souscription (ACV) signés a été de 49,3 M€, en hausse de 44 % par rapport à 2021. De plus, les revenus *upfront* issus des contrats de Souscription Customer Managed ont représenté 78,7 M€ en 2022 (51,5 M€ en 2021).

Le chiffre d'affaires Maintenance a atteint 111,2 M€ en 2022, en recul total de 6,6 % et organique de 11,1 %. Avec un très bon taux de renouvellement de l'ordre de 95 % sur l'année, la baisse de l'activité, anticipée, s'explique principalement par la diminution des ventes de licences et la migration de plusieurs Clients vers des contrats en Souscription tout compris.

Le périmètre de consolidation a évolué suite aux différentes opérations de rationalisation du portefeuille de produits, avec un effet négatif de 4,1 M€. Les variations de change ont eu un impact positif sur le chiffre d'affaires de 16,1 M€, principalement du fait de l'appréciation du dollar américain par rapport à l'euro.

Le résultat d'exploitation s'est amélioré pour la troisième année consécutive, s'établissant à 46,3 M€ sur la période, soit 14,7 % du chiffre d'affaires, contre 11,5 % en 2021. Les charges d'exploitation rapportées au chiffre d'affaires ont sensiblement diminué grâce à une gestion optimisée des coûts.

En synthèse, nous constatons les points suivants pour l'exercice 2022 :

- une croissance continue des revenus de Souscription, progrès stratégiques et acquisition de nouveaux Clients au cours de l'exercice 2022 ;
- une part des revenus issus de contrats renouvelables en croissance, à 84,0 % à fin 2022 contre 81,7 % un an plus tôt. L'ARR (*Annual Recurrent Revenue*) d'Axway est de 196,5 M€, en hausse de 12,5 % à périmètre et taux de change constants par rapport à fin 2021 ;
- un *Résultat opérationnel d'activité* en hausse à 46,3 M€, soit 14,7 % du chiffre d'affaires, contre 11,5 % en 2021 ;
- une marge brute en légère hausse à 70,9 % par rapport à 2021 (70,8 %) dans un contexte de transformation du modèle d'affaires ;
- une optimisation des dépenses opérationnelles. Exprimées en pourcentage du chiffre d'affaires, toutes les charges opérationnelles ont baissé passant au total de 59,3 % en 2021 à 56,2 % en 2022.

Les coûts de « Sales & Marketing » s'établissent à 93,2 M€ (29,7 % du chiffre d'affaires) en baisse par rapport à 2021 (31,2 % du chiffre d'affaires).

Les frais de Recherche & Développement s'élèvent à 57,3 M€ soit 18,3 % du chiffre d'affaires contre 19,4 % en 2021.

Les frais généraux représentent 25,9 M€ soit 8,2 % des revenus, contre 8,8 % en 2021.

4.1 Chiffre d'affaires

4.1.1 Reconnaissance des revenus

Principes comptables, jugements et estimations

La norme applicable est IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des Clients ».

Les prestations fournies dans le cadre de l'activité Progiciels comprennent :

- le droit d'utilisation (licence) des progiciels ;
- la Souscription de type *Software as a Service* ;
- la maintenance ;
- des services associés : installation, paramétrage, adaptation, formation.

a. En règle générale, des contrats distincts de licence et maintenance d'une part, et de services associés d'autre part, sont conclus avec les Clients

Dans ce cas, les différents éléments constitutifs de ces contrats sont comptabilisés de la manière suivante :

I. Le chiffre d'affaires licence

Le chiffre d'affaires licence est comptabilisé immédiatement lors de la livraison car les accords de ventes de licence constituent, en substance, une vente de droits. La livraison doit être considérée comme accomplie lorsque toutes les obligations contractuelles ont été remplies. Elles sont remplies lorsque les prestations, restant éventuellement à exécuter, ne sont pas significatives et ne sont pas susceptibles de remettre en cause l'acceptation par le client des produits livrés ou des services rendus.

II. Le chiffre d'affaires maintenance

Le chiffre d'affaires maintenance est comptabilisé *pro rata temporis* et, généralement, facturé d'avance.

III. Le chiffre d'affaires des prestations de services

Le chiffre d'affaires des prestations de services le plus fréquemment effectuées en mode régie, est enregistré au fur et à mesure de la réalisation de ces prestations, c'est-à-dire généralement au moment de la facturation. Elles peuvent parfois faire l'objet d'un contrat au forfait qui est alors comptabilisé suivant la méthode à l'avancement décrite au paragraphe f ci-dessous.

b. Prestations dans le cadre d'un contrat de **Software as a Service**

Le fournisseur transfère le contrôle du service progressivement au client et de ce fait reconnaît le chiffre d'affaires progressivement : « le client reçoit et consomme simultanément les avantages procurés par la prestation au fur et à mesure où celle-ci a lieu ».

En complément, l'offre *Customer Managed*, répondant à une demande croissante de nos Clients, fait l'objet d'une reconnaissance des revenus spécifique décrite ci-dessous.

L'offre *Customer Managed* est une offre *Hybrid Integration Platform*, vendue au client sous la forme d'un ensemble de prestations qui inclut à la fois :

- des éléments *on-premise*, hébergés chez le client ;
- des éléments *Software as a Service*, hébergés par Axway.

Trois obligations de performance distinctes sont ainsi identifiées : Licence, Maintenance et Souscription. Conformément à IFRS 15, le chiffre d'affaires est enregistré selon trois méthodes différentes.

I. les prestations on-premise

Elles sont reconnues au moment de la livraison, c'est-à-dire au moment où le transfert de contrôle de la licence *on-premise* est réalisé. Ces éléments sont hébergés chez le client ; comme des licences classiques. La reconnaissance des revenus se fait donc suivant le même modèle que pour une licence *on-premise* classique, à savoir :

- une partie licence (obligation de performance qui sera reconnue en totalité au moment du transfert de contrôle et de la mise à disposition des clés) ; et
- une partie maintenance (obligation de performance associée qui sera reconnue sur la durée du contrat).

II. les prestations liées au **Software as a Service**

Ces prestations, mises à jour, maintenues et hébergées par Axway sont reconnues de manière linéaire sur la durée du contrat (obligation de performance unique).

Le prix de transaction du contrat est affecté à chaque obligation de performance conformément à la grille tarifaire. Si le prix de transaction du contrat s'accompagne d'une remise par rapport à la grille tarifaire, cette remise est alors appliquée proportionnellement au chiffre d'affaires de chaque obligation de performance qui compose le contrat.

c. Parfois, des contrats composés d'obligations de performance distinctes (licence, maintenance, prestations associées...) peuvent être négociés pour un prix global

Dans ce cas, le prix de transaction du contrat est affecté à chaque obligation de performance comme suit : le montant du chiffre d'affaires attribuable à la licence est obtenu par différence entre le montant total du contrat et la juste valeur des autres performances qui le composent c'est-à-dire la maintenance et les prestations associées.

Cette valorisation des autres éléments est effectuée par référence aux prix facturés aux Clients, lorsque l'élément est vendu séparément (grille tarifaire) ou sur la base d'un prix de vente déterminé en fonction des meilleures estimations de la Direction. Le montant de la licence, montant résiduel, est comptabilisé à la livraison.

d. Dans certains cas, assez rares, les services associés peuvent être considérés comme essentiels au fonctionnement du progiciel ou à la mise en place du service **Software as a Service**

En cas de vente de progiciel, cette situation peut se présenter lorsque les projets présentent un degré de complexité significatif et sont susceptibles de comporter des risques particuliers quant à leur achèvement. Le projet est alors considéré dans son ensemble et fait l'objet d'un suivi particulier par la Direction Qualité. Il donne lieu à comptabilisation suivant la méthode à l'avancement décrite au paragraphe e ci-dessous.

En cas de travaux préliminaires et jugés essentiels à la mise en place de la solution *Software as a Service*, le contrat est considéré en son ensemble, le chiffre d'affaires est reconnu progressivement sur la durée du contrat comme décrit au paragraphe b ci-dessus.

e. Prestations d'assistance technique, de conseil, de formation, de réalisation en régie

Elles sont comptabilisées au fur et à mesure que le service est rendu, c'est-à-dire en règle générale au moment de la facturation.

La production fait l'objet d'un examen à chaque arrêté de comptes :

- les services rendus non encore ou partiellement facturés sont évalués en fonction du prix de vente contractuel et des temps passés facturables. Ils sont enregistrés en chiffre d'affaires et figurent au bilan à la rubrique *Factures à établir* du poste *Clients et comptes rattachés* ;

- les prestations facturées mais non encore totalement exécutées sont déduites du chiffre d'affaires facturé et sont portées au passif du bilan au poste *Produits constatés d'avance*.

f. Prestations faisant l'objet d'un contrat au forfait

Ces contrats sont caractérisés par un engagement en termes de prix, de conformité et de délai. Le chiffre d'affaires et le résultat dégagés sur le contrat sont comptabilisés en fonction d'une estimation qualifiée de l'avancement du contrat déterminée suivant les procédures Qualité en vigueur dans le Groupe.

g. Les soldes de contrats dans l'état de la situation financière

Les prestations rendues non encore ou partiellement facturées figurent au bilan à la rubrique *Factures à établir* du poste *Clients et comptes rattachés*. Celles facturées mais non encore totalement exécutées (Passifs sur contrats Clients) figurent au bilan au poste *Produits constatés d'avance* pour la part à moins d'un an et au poste *Autres dettes non courantes* pour la part à plus d'un an. Les actifs et passifs sur contrats Clients sont présentés sur une base nette pour chaque contrat individuel.

h. Actifs comptabilisés au titre des coûts d'obtention ou d'exécution de contrats conclus avec des Clients

Coûts d'obtention de contrat : les commissions des commerciaux sur les revenus de Souscription

Les coûts d'obtention d'un contrat sont comptabilisés à l'actif si deux conditions sont remplies : ils n'auraient pas été encourus si le contrat n'avait pas été obtenu et ils sont recouvrables. Il peut s'agir de commissions de commerciaux si celles-ci sont spécifiquement et uniquement liées à l'obtention d'un contrat et n'ont donc pas été accordées de manière discrétionnaire.

Les coûts d'obtention de contrat capitalisés et reportés en Charges constatées d'avance (poste *Autres créances courantes*) sont repris en résultat selon un mode cohérent avec la reconnaissance des revenus et ne donnent jamais lieu à reconnaissance de chiffre d'affaires.

Coûts d'exécution de contrat : phase préparatoire des contrats de Souscription

Les coûts d'exécution ou de mise en œuvre d'un contrat sont des coûts directement liés au contrat. Ils sont nécessaires à la réalisation des obligations de prestation dans le futur et que l'on s'attend à recouvrer. Ils ne remplissent pas les critères définis dans les principes généraux pour constituer une obligation de prestation distincte.

Les contrats de Souscription nécessitent des phases préparatoires (intégration fonctionnelle, mise en place de l'environnement technique) dans le but d'accéder à une phase cible d'exploitation. Elles ne représentent pas des obligations distinctes mais constituent des coûts de mise en œuvre du contrat qui sont capitalisés et reconnus en Charges constatées d'avance (poste *Autres créances courantes*).

Les coûts d'exécution ou de mise en œuvre d'un contrat capitalisés en Charges constatées d'avance (poste *Autres créances courantes*) sont repris en résultat selon un mode cohérent avec la reconnaissance des revenus et ne donnent jamais lieu à reconnaissance de chiffre d'affaires.

4.1.2 Activité par métiers

La ventilation par métier du chiffre d'affaires est détaillée dans la note 3.1 « Ventilation par métier du chiffre d'affaires ».

4.1.3 Activité par zones géographiques

La ventilation par zone géographique du chiffre d'affaires est détaillée dans la note 3.2 « Ventilation du chiffre d'affaires par pays ».

4.2 Achats et charges externes

4.2.1 Achats

(en milliers d'euros)

	Exercice 2022	Exercice 2021	Exercice 2020
Achats de sous-traitance	25 010	25 839	20 508
Achats non stockés de matériel et fournitures	1 736	485	1 005
Achats de marchandises et variation de stock de marchandises	197	274	8 454
Total achats	26 942	26 597	29 968

Les achats sont stables (+ 0,3 M€) par rapport à l'exercice 2021.

À taux de change constant, les achats ont baissé de 6,5 % ((-) 1,9 M€) par rapport à 2021. Cette évolution s'explique par une meilleure maîtrise des coûts des ventes notamment ceux rattachés aux revenus de Souscription.

La marge brute s'établit à 70,90 % en 2022, en légère hausse par rapport à 2021 (70,80 %).

4.2.2 Charges externes

(en milliers d'euros)	Exercice 2022		Exercice 2021		Exercice 2020	
Locations et charges locatives	9 856	25,8 %	8 472	25,3 %	10 346	31,1 %
Charges de loyers – Ajust. IFRS 16	- 6 395	- 16,7 %	- 5 486	- 16,4 %	- 7 131	- 21,4 %
Maintenance, entretien et réparations	10 282	26,9 %	9 410	28,0 %	8 244	24,8 %
Personnel extérieur de structure	70	0,2 %	95	0,3 %	64	0,2 %
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	6 973	18,2 %	6 123	18,3 %	6 318	19,0 %
Publicité et relations publiques	4 350	11,4 %	4 939	14,7 %	4 135	12,4 %
Déplacements et missions	3 286	8,6 %	1 769	5,3 %	1 913	5,7 %
Télécommunications	1 645	4,3 %	1 651	4,9 %	2 607	7,8 %
Divers	8 171	21,4 %	6 576	19,6 %	6 796	20,4 %
Total charges externes	38 238	100,0 %	33 547	100,0 %	33 292	100,0 %

Les charges externes de l'année sont en hausse par rapport à celles de 2021. En rupture avec les deux derniers exercices, les dépenses liées aux événements *marketing* et aux voyages d'affaires n'ont pas été impactées par les confinements liés à la Covid au cours de l'exercice 2022. Ainsi, des hausses significatives ont été constatées sur les frais de déplacements (+) 1,5 M€ en 2022).

En complément, les effets de change, surtout ceux liés au dollar américain, ont occasionné 1,5 M€ de charges externes supplémentaires. À taux de change constant, les charges externes ont progressé de 3,2 M€ (9,2 %).

4.3 Dotations aux amortissements, provisions et dépréciations

(en milliers d'euros)	Exercice 2022	Exercice 2021	Exercice 2020
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	353	588	780
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	4 188	4 254	4 234
Dotations aux amortissements droits d'utilisation des biens loués – IFRS 16	5 486	5 562	6 576
Dotations aux amortissements	10 026	10 404	11 590
Dotations aux dépréciations des actifs circulants nettes des reprises non utilisées	974	282	935
Dotations aux provisions pour risques et charges nettes des reprises non utilisées	415	62	135
Dotations aux provisions et dépréciations	1 389	344	1 070
Total dotations aux amortissements, provisions et dépréciations	11 415	10 748	12 660

L'application de la norme IFRS 16 à travers les dotations aux amortissements sur les droits d'utilisation des biens loués entraîne une charge de 5,5 M€ en 2022. Cette charge est comparable aux 5,6 M€ constatés en 2021.

4.4 Dotations aux amortissements des actifs incorporels affectés

Cette rubrique correspond aux dotations aux amortissements des actifs incorporels affectés dans le cadre d'acquisition d'entreprise. Le montant constaté en 2022 est au total de 5,5 M€ au titre des Relations Clients (1,8 M€) et des Technologies (3,7 M€) (cf. note 8.3). En 2021, ces dotations s'étaient élevées à 8,6 M€ respectivement pour 4,2 M€ et 4,4 M€.

En 2022, les actifs incorporels acquis au titre des activités Syncplicity et Mailgate ont été cédés. Des dotations aux amortissements ont été constatées jusqu'à leur date de sortie. Par rapport à 2021, cela a représenté une diminution des dotations de 0,3 M€.

En 2021, le Groupe avait déprécié la relation clientèle de Syncplicity pour 1,8 M€. De plus, il avait été décidé de mettre fin à la commercialisation du produit Appcelerator Titanium. Une dépréciation de 0,4 M€ avait ainsi été constatée.

4.5 Autres produits et charges opérationnels

Au cours de l'exercice 2022, le Groupe a mené plusieurs opérations non courantes et significatives qui ont représenté une charge totale de 83,8 M€. Celle-ci est détaillée comme suit :

- la sortie de l'écart d'acquisition de l'activité Syncplicity pour un montant de (-) 77,3 M€ ;

- la cession de l'activité Syncplicity qui a occasionné une moins-value sur les actifs incorporels acquis de (-) 4,0 M€ et une refacturation des contrats en cours et des coûts associés à l'acheteur pour (+) 2,1 M€ ;
- la cession de l'activité Mailgate qui a occasionné une moins-value sur les actifs incorporels acquis de (-) 0,3 M€ et une refacturation des contrats en cours et des coûts associés à l'acheteur pour (+) 0,3 M€ ;
- la cessation de l'activité Streamdata qui a généré une dépréciation de (-) 0,5 M€ ;
- les restructurations en France, au Royaume-Uni, en Suisse, en Chine et aux États-Unis pour (-) 2,6 M€ ;
- les coûts d'acquisition de DXchange pour (-) 1,0 M€.

En complément, le Groupe a reporté dans la rubrique *Autres charges opérationnelles* des coûts de configuration du système *cloud* de gestion d'entreprise de Workday. Ces coûts de paramétrage de la solution aux besoins spécifiques d'Axway sont des prestations de configuration et customisation. Ils sont non récurrents et significatifs et s'élèvent à 0,3 M€ au 31 décembre 2022.

La décision de l'IFRS IC portant sur les « Coûts de configuration ou de personnalisation dans un accord de *cloud computing* » a été appliquée à fin décembre 2021 sur la base de la meilleure interprétation du texte. En conséquence, ces coûts de 0,3 M€ ont été comptabilisés en charges au cours de cet exercice.

Le Groupe n'avait pas constaté de produits et charges opérationnels non récurrents significatifs en 2021.

Note 5 Personnel et engagements envers le personnel

5.1 Charges de personnel

(en milliers d'euros)	Exercice 2022	Exercice 2021	Exercice 2020
Salaires et traitements	159 185	150 690	160 098
Charges sociales	36 406	35 080	36 653
Crédit d'impôt recherche	- 5 545	- 6 295	- 8 056
Participation des salariés	1 071	844	1 012
Charge nette liée aux avantages postérieurs à l'emploi et assimilés	324	311	184
Total charges de personnel	191 441	180 629	189 891

Les charges de personnel représentent 61,0 % du chiffre d'affaires en 2022, en baisse par rapport à 2021 (63,3 %). En valeur absolue, elles sont en hausse de 6,0 %. À taux de change constant, le total des charges de personnel est stable à (+) 0,9 % par rapport à 2021.

Bien que les rémunérations variables aient augmenté en raison de la hausse du chiffre d'affaires, la rationalisation de l'organisation et le recentrage stratégique ont permis de contenir la masse salariale en 2022. L'effectif moyen est passé de 1 799 en 2021 à 1 641 en 2022.

5.2 Effectif

Effectif fin de période	Exercice 2022	Exercice 2021	Exercice 2020
France	437	466	483
International	1 088	1 246	1 405
Total	1 525	1 712	1 888

Effectif moyen	Exercice 2022	Exercice 2021	Exercice 2020
France	452	474	483
International	1 189	1 325	1 407
Total	1 641	1 799	1 890

5.3 Engagements retraites et assimilés

Principes comptables, jugements et estimations

a. Avantages à court terme et régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Le Groupe comptabilise en *Charges de personnel* le montant des avantages à court terme, ainsi que les cotisations à payer au titre des régimes de retraite généraux et obligatoires. Le Groupe n'étant pas engagé au-delà de ces cotisations, aucune provision n'est comptabilisée au titre de ces régimes.

b. Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies et autres avantages à long terme

Ces régimes concernent essentiellement la France pour le versement d'indemnités conventionnelles de départ en retraite. La convention collective, dont Axway Software SA dépend, ne mentionne pas de plafond lié aux indemnités de départ en retraite.

Le Groupe, qui provisionne le coût des prestations à servir selon les modalités énoncées ci-dessous, supporte directement les régimes à prestations définies.

Le Groupe utilise la méthode des unités de crédit projetées pour déterminer la valeur de son obligation au titre des prestations définies. Cette méthode stipule que chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations. Selon cette méthode, chacune des unités est évaluée de manière séparée pour obtenir l'obligation finale.

Ces calculs intègrent différentes hypothèses actuarielles telles que la probabilité de durée de service future du salarié, le niveau de rémunération future, l'espérance de vie et la rotation du personnel.

L'engagement ainsi calculé fait l'objet d'une actualisation au taux d'intérêt d'obligations d'entreprises de première catégorie. Des obligations qui sont libellées dans la monnaie de paiement et dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation de retraite concernée.

L'évolution de ces estimations et hypothèses est susceptible d'entraîner un changement significatif du montant de l'engagement.

Le montant de la provision constituée au regard des engagements de retraite et assimilés correspond à la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies. Les écarts actuariels résultent de la variation de valeur de l'obligation actualisée au titre des prestations définies. Ils incluent d'une part les effets des différences entre les hypothèses actuarielles antérieures et le réalisé, et d'autre part les effets des changements d'hypothèses actuarielles.

Les écarts actuariels sont comptabilisés intégralement dans les capitaux propres, pour tous les régimes à prestations définies du Groupe, en conformité avec la norme IAS 19 révisée.

Il n'existe pas d'engagements en matière de pensions de retraite, couverture médicale, médaille du travail. Aucun nouvel avantage ni changement de régime, résultant de dispositions légales, conventionnelles ou contractuelles, n'est intervenu au cours de l'exercice.

Les provisions retraites concernent principalement le régime à prestations définies, non financés par des actifs de couverture, en France.

En France, le régime à prestations définies concerne le versement d'indemnités de fin de carrière. Le Groupe provisionne ses engagements envers les salariés en application des dispositions de la convention collective Syntec relatives au départ et à la mise à la retraite. Ces dispositions ont été modifiées en 2004 à la suite de la loi du 21 août 2003 portant sur la réforme des retraites. La provision pour indemnités de départ en retraite est évaluée de manière actuarielle.

Les engagements de retraite et assimilés se décomposent de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	01/01/2022	Variation de périmètre	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice (provision utilisée)	Reprise de l'exercice (provision non utilisée)	Autres mouvements	Variation des écarts actuariels	31/12/2022
France	6 771	-	518	- 166	-	-	- 436	6 686
Allemagne	39	-	43	- 186	-	134	-	30
Bulgarie	132	-	9	-	-	- 0	- 95	46
Total des engagements retraites et assimilés	6 941	-	571	- 353	-	134	- 531	6 762
Impact (net des charges encourues)								
Résultat opérationnel courant			493		-			
Résultat financier			78		-			
Total			571		-			

c. Hypothèses actuarielles de la provision pour indemnités de départ en retraite d'Axway Software

Les principales hypothèses actuarielles retenues au titre du régime pour la société Axway Software sont les suivantes :

	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Indice de référence pour l'actualisation	Source : Bloomberg	Source : Bloomberg	Source : Bloomberg
Taux d'actualisation des engagements	3,90 %	1,10 %	0,44 %
Taux d'augmentation future des salaires	2,50 %	2,50 %	2,50 %
Âge de départ à la retraite	65 ans	65 ans	65 ans
Table de mortalité	INSEE 2017-2019	INSEE 2016-2018	INSEE 2016-2018

Les tables de *turnover* sont établies pour chaque société concernée. Elles sont calculées par tranches d'âge de cinq ans et sont mises à jour à chaque clôture en fonction de l'historique des démissions des cinq dernières années. À partir de 2022, le calcul de l'indemnité conventionnelle de départ en retraite a évolué en France. Ce changement est induit par un avenant à la convention collective Syntec qui prévoit un alignement du calcul de l'indemnité de départ en retraite sur celui de l'indemnité de licenciement en ajoutant à la base de salaire les primes prévues par le contrat de travail.

La mise à jour des taux de turnover sur cinq ans et des hypothèses relatives aux modalités de départ majore l'engagement de (+) 257 k€.

d. Tableau d'évolution de la provision pour indemnités de départ en retraite d'Axway Software

(en milliers d'euros)	Valeur actualisée de l'obligation non financée	Engagements nets au bilan	Comptabilisation en compte de résultat
31 décembre 2020	7 190	7 190	214
Variation de périmètre	-	-	-
Coût des services rendus	525	525	525
Coût financier	33	33	33
Prestations services aux salariés	- 189	- 189	- 189
Autre mouvement	-	-	-
Variation des écarts actuariels	- 787	- 787	-
31 décembre 2021	6 771	6 771	368
Variation de périmètre	-	-	-
Coût des services rendus	463	463	463
Coût financier	76	76	76
Prestations services aux salariés	- 166	- 166	- 166
Autre mouvement	-	-	-
Variation des écarts actuariels	- 457	- 457	-
31 décembre 2022	6 686	6 686	373

e. Analyse de la variation des écarts actuariels reconnus pour Axway Software

Les écarts actuariels résultent uniquement des variations de la valeur actualisée de l'obligation, en l'absence d'actifs du régime.

Ces écarts incluent les effets des changements d'hypothèses actuarielles et des différences entre les hypothèses actuarielles retenues et ce qui s'est effectivement produit.

Le gain actuariel reconnu sur l'exercice 2022 est de 457 k€ pour Axway Software.

Les ajustements des passifs liés à l'expérience sont présentés pour la société Axway Software dans le tableau ci-dessous :

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies	6 686	6 771	7 190
Ajustement des passifs liés à l'expérience	257	- 61	- 100
Ajustement des passifs liés à l'expérience (en % des engagements)	3,84 %	- 0,91 %	- 1,38 %

La ventilation par échéance de l'engagement de retraite France pour Axway Software, actualisé à 3,90 %, est présentée dans le tableau ci-dessous :

(en milliers d'euros)	31/12/2022
Prestations théoriques actualisées à verser par l'employeur :	
• à moins de 1 an	452
• de 1 à 2 ans	305
• de 2 à 3 ans	215
• de 3 à 4 ans	347
• de 4 à 5 ans	540
• de 5 à 10 ans	2 441
• de 10 à 20 ans	1 751
• à plus de 20 ans	636
Engagement total	6 686

f. Test de sensibilité des taux d'actualisation sur les indemnités de départ en retraite d'Axway Software

Sur les passifs de retraite d'Axway Software, une variation de (+/-) 4,00 points du taux d'actualisation aurait pour conséquence une variation des engagements de (-) 1 868 k€/(+) 3 367 k€.

5.4 Paiements fondés en actions

Principes comptables, jugements et estimations

Le Groupe applique IFRS 2 pour les options de souscription d'actions et les attributions d'actions gratuites accordées au personnel.

a. Options de souscription d'actions

Le prix d'exercice des options du plan 2011 avait été déterminé à partir de la moyenne des cours cotés à la clôture des vingt séances de Bourse précédant le jour de la décision d'attribution. Cette valeur est intangible pour la durée du plan.

La valeur des options, considérée comme coût des services rendus par le personnel en contrepartie des options reçues, est comptabilisée linéairement sur la période d'acquisition des droits.

Cette comptabilisation est faite au compte de résultat à la rubrique *Charges liées aux stock-options et assimilés*, la contrepartie étant portée directement en capitaux propres, au poste *Réserves consolidées et autres réserves*. L'impact net sur les capitaux propres consolidés est donc nul.

La totalité des options détenues par les bénéficiaires présents aux dates d'arrêté comptable concernées est prise en compte dans le calcul.

Conformément aux règlements des différents plans d'options, les actions résultant des levées d'options ne peuvent être converties au porteur ou cédées pendant le délai d'indisponibilité légal.

b. Actions gratuites

Des actions gratuites Axway Software sont attribuées à certains membres du personnel, sous condition de présence dans le Groupe à la date d'exercice et avec ou sans conditions de performance du Groupe. L'avantage accordé au titre des plans d'attribution d'actions gratuites constitue un complément de rémunération évalué et comptabilisé dans les états financiers.

La charge comptabilisée selon la norme IFRS 2 au titre d'un plan d'attribution gratuite d'actions est égale à la juste valeur des actions octroyées au personnel multipliée par le nombre probable d'actions à remettre aux bénéficiaires qui seront présents à la

date d'acquisition des actions (ce nombre d'actions est révisé pendant la période d'acquisition des droits en fonction des changements d'estimation de *turnover* des salariés).

La juste valeur des actions gratuites est déterminée une fois pour toutes à la date d'attribution sur la base du prix de marché de l'action ajusté pour tenir compte des caractéristiques et conditions de l'attribution des actions. Ce montant n'est pas réévalué ultérieurement en cas de variations de juste valeur.

La charge correspondant à l'avantage accordé au personnel au titre des actions gratuites est comptabilisée en résultat linéairement sur la période d'acquisition des droits à la rubrique *Charges liées aux stock-options et assimilés*.

Au 31 décembre 2022, le Groupe n'a pas de plan d'options de souscription d'actions. Ces plans avaient pris fin le 18 novembre 2021.

En 2022, les charges liées aux attributions gratuites d'actions accordées aux salariés dont le Directeur Général s'élèvent à 3,4 M€ (4,4 M€ en 2021) dont (-) 0,1 M€ de contribution patronale.

Le nouveau plan attribué en 2022 représente une charge de 0,5 M€ sur la période. Les plans d'attribution d'actions gratuites en-cours sont décrits ci-dessous :

Plans	LTI Plan AOA - 2019	PAGA 2019 - Axway	Free Share Allocation Plan Comex	LTI Plan BEYOND - 2020	LTI Plan FOCUS - 2021	LTI Plan ACHIEVE - 2022
Description	Attribution d'actions gratuites pour l'équipe Axway Leadership, les membres du Comité Exécutif ainsi que d'autres personnes considérées comme clés pour le Groupe	Attribution de 200 actions gratuites au bénéfice de 1 819 employés du Groupe	Attribution d'actions gratuites au bénéfice de 4 membres du Comité Exécutif du Groupe		Attribution d'actions gratuites pour l'équipe Axway Leadership, les membres du Comité Exécutif ainsi que d'autres personnes considérées comme clés pour le Groupe	
Date d'attribution	Juil. 19	Janv. 19	Janv. 19	Juil. 20	Juil. 21	Juil. 22
Nombre d'actions pouvant être attribuées en actions	325 000	363 800	75 000	295 000	240 000	265 000
Durée d'évaluation de la performance	3 ans	3 ans	3 ans	3 ans	3 ans	3 ans
Période d'évaluation de la performance	Janv. 19 à déc. 21	Janv. 19 à fév. 22	Janv. 19 à janv. 22	Janv. 20 à déc. 22	Janv. 21 à déc. 23	Janv. 22 à déc. 24
Durée d'acquisition des droits jusqu'à l'attribution définitive	Juil. 19 à mars 22	Janv. 19 à fév. 22	Janv. 19 à janv. 22	Juil. 20 à mars 23	Juil. 21 à mars 24	Juil. 22 à mars 25
Conditions de présence prévues dans le plan	Présence au sein du Groupe pendant toute la période d'acquisition (applicable à tous les LTI Plans)					
Conditions de performance prévues dans le plan	Niveau de performance (croissance organique des revenus et Résultat opérationnel d'activité)	N/A	N/A	Niveau de performance (croissance organique des signatures et Résultat opérationnel d'activité)	Niveau de performance (Règle des 40 – croissance organique plus résultat opérationnel d'activité et croissance du revenu API Amplify)	Niveau de performance (croissance organique des signatures et Résultat opérationnel d'activité)
Nombre d'actions potentielles pouvant être attribuées au 1^{er} janvier 2022	176 077	242 200	50 000	215 000	188 683	-
Nombre d'actions attribuées en 2022	-	-	-	-	-	265 000
Nombre d'actions annulées en 2022	-	8 200	-	14 289	51 528	4 584

Plans	LTI Plan AOA – 2019	PAGA 2019 – Axway	Free Share Allocation Plan Comex	LTI Plan BEYOND – 2020	LTI Plan FOCUS – 2021	LTI Plan ACHIEVE – 2022
Nombre d'actions définitivement attribuées en 2022	176 077	234 000	50 000	-	-	-
Nombre d'actions potentielles pouvant être attribuées au 31 décembre 2022	-	-	-	200 711	137 155	260 416
(Charges)/produits reconnus au compte de résultat au titre de l'exercice en milliers d'euros	- 285	- 8	- 7	- 1 657	- 1 000	- 518

Les plans LTI AOA, LTI Beyond, LTI Focus et LTI Achieve accordent respectivement 100 000, 100 000, 30 000 et 30 000 actions à Monsieur Patrick Donovan, en qualité de Directeur Général du Groupe. Les charges correspondantes pour l'exercice 2022 sont reportées dans la note 5.5 « Rémunérations des principaux dirigeants ».

5.5 Rémunération des principaux dirigeants (parties liées)

Les éléments figurant dans le tableau ci-après concernent les membres du Conseil d'administration et la Direction Générale.

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Avantages à court terme ⁽¹⁾	1 794	1 046	1 457
Avantages sur capitaux propres	1 021	572	895
Total rémunération des principaux dirigeants	2 814	1 618	2 352

(1) Les avantages à court terme comprennent les rémunérations fixes et variables, les avantages en nature et les jetons de présence.

Année 2022

Au titre de l'exercice 2022, le Conseil d'administration du 22 février 2023 a préconisé de donner une part variable de 803,3 k€ à Monsieur Patrick Donovan. Cette rémunération variable sera votée par l'Assemblée Générale, programmée le 11 mai 2023, sur la base d'un montant proposé par le Conseil d'administration, après prise en compte des recommandations du Comité des rémunérations.

L'Assemblée Générale du 24 mai 2022 a fixé à 330 k€ le montant des jetons de présence à répartir entre les membres du Conseil d'administration.

La ligne Avantages sur capitaux propres représente la valorisation des services rendus par Monsieur Patrick Donovan qui ont été rémunérés par des attributions d'actions de performance en 2022.

Année 2021

Au titre de l'exercice 2021, le Conseil d'administration du 22 février 2022 a préconisé de donner une part variable de 113 k€ à Monsieur Patrick Donovan. Cette rémunération variable sera votée par l'Assemblée Générale, programmée le 24 mai 2022, sur la base d'un montant proposé par le Conseil d'administration, après prise en compte des recommandations du Comité des rémunérations.

L'Assemblée Générale du 25 mai 2021 a fixé à 330 k€ le montant des jetons de présence à répartir entre les membres du Conseil d'administration.

La ligne Avantages sur capitaux propres représente la valorisation des services rendus par Monsieur Patrick Donovan qui ont été rémunérés par des attributions d'actions de performance en 2021.

Année 2020

Au titre de l'exercice 2020, le Conseil d'administration du 24 février 2021 a préconisé de donner une part variable de 508 k€ à Monsieur Patrick Donovan. Cette rémunération variable a été votée par l'Assemblée Générale, du 25 mai 2021, sur la base d'un montant proposé par le Conseil d'administration, après prise en compte des recommandations du Comité des rémunérations.

L'Assemblée Générale du 3 juin 2020 a fixé à 330 k€ le montant des jetons de présence à répartir entre les membres du Conseil d'administration.

La ligne Avantages sur capitaux propres concerne en 2020 la valorisation des services rendus par Monsieur Patrick Donovan qui ont été rémunérés par des attributions d'actions de performance en 2020.

Note 6 Impôts sur les résultats

Principes comptables, jugements et estimations

Impôts courants

Le Groupe détermine ses impôts courants en appliquant les législations fiscales en vigueur dans les pays où les filiales du Groupe exercent leurs activités et génèrent des revenus imposables. Les législations fiscales appliquées sont celles adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture des comptes.

Impôts différés

Des impôts différés sont comptabilisés sur toutes les différences temporelles entre la base imposable et la valeur en consolidation des actifs et passifs.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que s'il est probable que l'entreprise pourra les récupérer grâce à l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours des exercices futurs dans un délai raisonnable.

Ils sont revus à chaque date de clôture.

Les actifs et passifs d'impôts sont évalués en utilisant le taux d'impôt adopté ou quasi adopté applicable à l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé. Leur effet est comptabilisé en Impôts différés au compte de résultat à moins qu'il ne se rapporte à des éléments inscrits directement en *Autres éléments du résultat global*. Dans ce cas, il est également enregistré en gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres.

Les actifs et passifs d'impôts différés, quelle que soit leur échéance, sont compensés lorsque :

- le Groupe a juridiquement le droit de compenser les actifs et passifs d'impôt courant ; et
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent une même entité fiscale.

6.1 Tableau d'analyse de la charge d'impôt sur le résultat

(en milliers d'euros)	Exercice 2022	Exercice 2021	Exercice 2020
Impôts courants	- 2 622	- 2 951	- 2 859
Impôts différés	10 030	- 3 962	- 2 235
Total charge d'impôt sur le résultat	7 408	- 6 913	- 5 095

En 2022, les impôts courants proviennent principalement d'Axway GmbH en Allemagne pour 1,6 M€. En France, l'entité n'est pas profitable sur l'exercice, les impôts courants correspondent à la CVAE pour 0,3 M€. Aux États-Unis, Axway Inc. est profitable et les impôts courants sont limités aux impôts de l'État pour 0,4 M€.

En 2022, la charge d'impôts différés a fortement évolué du fait des éléments suivants :

- la définition d'une planification fiscale établie sur la base d'une nouvelle politique de prix de transfert applicable à compter de 2023. Ainsi, une activation de déficits reportables dans les filiales déficitaires du Groupe a été reconnue en 2022, pour un total de (+) 10,1 M€ ;
- la contre-passation de l'impôt différé passif sur l'écart d'acquisition Syncplicity a représenté un gain de 2,5 M€ ;
- la constatation d'un impôt différé passif (IFRS 15) pour reconnaître des différences temporaires liées à IFRS 15 pour (-) 2,6 M€.

6.2 Rapprochement entre l'impôt théorique et l'impôt effectif

Principes comptables, jugements et estimations

Le Groupe est actif dans de nombreux pays dont les législations fiscales et les taux d'imposition diffèrent. Ainsi, la moyenne pondérée des taux d'imposition locaux des sociétés du Groupe peut varier d'une année à l'autre en fonction de l'importance relative des résultats imposables. Ces effets sont traduits sur la ligne « Différentiel de taux d'imposition ».

Pour la composante CVAE de la contribution économique territoriale (CET), le Groupe a décidé de la qualifier d'impôt sur le résultat afin d'assurer une cohérence avec le traitement de taxes similaires dans d'autres pays étrangers. Ce traitement est conforme à la position adoptée par le Syntec Informatique en date du 10 février 2010.

(en milliers d'euros)	Exercice 2022	Exercice 2021	Exercice 2020
Résultat net	- 40 041	9 604	8 478
Charge d'impôt	7 408	- 6 913	- 5 095
Résultat avant impôt	- 47 449	16 517	13 572
Taux d'imposition théorique	25,83 %	27,37 %	28,92 %
Charge d'impôt théorique	12 256	- 4 521	- 3 925
Rapprochement			
Différences permanentes	- 8 140	1 300	- 939
Effet des pertes de l'exercice non activées	- 335	- 2 642	- 4 008
Utilisation de reports déficitaires non activés	3 148	2 352	2 037
Effet des crédits d'impôts recherche	1 432	1 723	2 330
Reclassement CVAE (nette d'impôt)	- 412	- 352	- 617
Activation de reports déficitaires antérieurs	3 076	- 3 594	1 574
Différentiel de taux – France/Étranger	- 3 523	- 1 858	- 487
Autres	- 95	679	- 1 059
Charge réelle d'impôt	7 408	- 6 913	- 5 095
Taux d'imposition effectif	15,61 %	41,85 %	37,54 %

Le rapprochement entre l'impôt théorique et l'impôt effectif est construit à partir du taux d'impôt exigible en France au niveau de la société mère du Groupe. Celui-ci se compose du taux d'impôt société de 25,00 % complété de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3 %, soit un taux de 25,83 %.

En 2022, le taux d'imposition effectif s'élève à 15,61 % soit en baisse par rapport à 2021 (41,85 %).

6.3 Effets fiscaux des gains et pertes comptabilisés directement en autres éléments du résultat global

(en milliers d'euros)	Exercice 2022			Exercice 2021			Exercice 2020		
	Brut	Effet impôt	Net	Brut	Effet impôt	Net	Brut	Effet impôt	Net
Écarts de change sur Invest. nets filiales	4 208	-	4 208	4 027	-	4 027	- 5 687	-	- 5 687
Déterminé par différence	10 238	-	10 238	14 620	-	14 620	- 14 784	-	- 14 784
Écarts de conversion	14 446	-	14 446	18 646	-	18 646	- 20 471	-	- 20 471
Écarts actuariels liés aux engagements de retraite	541	- 123	418	797	- 216	581	- 600	170	- 430
Total	14 987	- 123	14 864	19 444	- 216	19 227	- 21 071	170	- 20 901

6.4 Impôts différés actifs et passifs

6.4.1 Analyse par échéance

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Impôts différés actifs (IDA)			
• à moins d'un an	6 105	1 077	- 596
• à plus d'un an	16 983	13 540	16 885

(en milliers d'euros)

	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Total IDA	23 088	14 616	16 289
Impôts différés passifs (IDP)			
• à moins d'un an	- 235	- 1 121	- 645
• à plus d'un an	- 2 471	- 2 748	- 1 652
Total IDP	- 2 706	- 3 870	- 2 298
Impôts différés nets	20 382	10 747	13 991

Les impôts différés actifs à court terme sont essentiellement relatifs à l'usage prévu de déficits fiscaux en 2023 par Axway Inc., Axway Irlande et Axway Software SA.

Les impôts différés actifs à plus d'un an sont essentiellement relatifs à l'usage prévu de déficits fiscaux par Axway Inc., Axway Irlande et Axway Software SA.

Les autres taux d'imposition appliqués sont les taux d'impôts en vigueur au 31 décembre 2022, notamment un taux d'impôt à 21 % pour Axway Inc., 6,25 % en Irlande et 25,83 % en France.

6.4.2 Variation des impôts différés nets

(en milliers d'euros)

	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
En début de période	10 747	13 991	17 235
Variations de périmètre	- 888	-	-
Impôts imputés au compte de résultat	10 030	- 3 962	- 2 235
Impôts imputés en capitaux propres	- 113	- 215	168
Écarts de conversion	606	934	- 1 176
Autres	1	-	- 2
En fin de période	20 382	10 747	13 991

La charge d'impôts imputée au compte de résultat s'est élevée à 10,0 M€, elle est décrite dans la note 6.1.

Les impôts imputés en capitaux propres correspondent aux effets d'impôts des écarts actuariels liés aux engagements de retraite pour 0,1 M€.

Les écarts de conversion de 0,6 M€ viennent particulièrement de l'impact de change du dollar américain par rapport à l'euro.

6.4.3 Décomposition par nature des impôts différés nets

(en milliers d'euros)

	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Différences liées aux retraitements en consolidation			
Écarts actuariels sur engagements de retraite	- 336	- 224	- 21
Amortissements des logiciels réévalués	229	610	1 123
Juste valeur des incorporels amortissables affectés	- 811	- 4 047	- 4 232
Actualisation de la participation des salariés	0	2	12
Provisions réglementées	-	-	- 30
Déficits fiscaux activés	15 706	11 973	10 411
Actifs sur contrats Clients (IFRS 15)	- 16 126	- 13 563	- 10 134
Actifs et passifs sur contrats de location (IFRS 16)	232	260	273

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Autres	- 1 201	45	- 175
Différences temporaires issues des déclarations fiscales			
Provision indemnités de départ en retraite	2 078	1 986	1 893
Dettes provisionnées pour Organic	20	23	24
Déficits fiscaux activés	19 685	13 267	14 432
Provision pour risques (Groupe)	1 856	1 369	1 109
Autres	905	414	415
Total	20 382	10 747	13 991

Déficits fiscaux activés en consolidation

L'activation des déficits fiscaux en consolidation à hauteur de 15,7 M€ provient de l'entité Axway Software pour 12,8 M€. En complément, des déficits fiscaux sur neuf filiales ont été activés en consolidation pour un total de 2,9 M€ sur la base du *Tax Planning* et de la nouvelle politique de prix de transfert.

Déficits fiscaux activés en social

L'activation des déficits fiscaux en social à hauteur de 19,7 M€ provient des entités Axway Inc. aux États-Unis et Axway Irlande. C'est un montant en hausse par rapport aux déficits activés au 31 décembre 2021 (13,3 M€).

Les prévisions de bénéfices imposables futurs, justifiant l'activation ou non des déficits fiscaux, ont été déterminées sur la base d'éléments probants et chiffrés dans un *business plan* à cinq ans pour la filiale américaine et dans un *business plan* à trois ans pour la filiale en Irlande.

Des plans d'affaires ont été définis pour toutes les entités du Groupe. En résumé, ils concernent principalement les entités Axway Software SA, Axway Inc. et Axway Irlande :

Axway Software SA : Les impôts différés passifs s'élèvent à 22,3 M€, le Groupe a activé un impôt différé actif pour ce montant. L'impôt différé net d'Axway Software SA est donc nul au 31 décembre 2022. Avec l'application de la politique de prix de transfert, nous anticipons une amélioration progressive des résultats fiscaux et une consommation des déficits antérieurs à moyen terme.

Au 31 décembre 2022, Axway Software SA affiche une perte fiscale de 17,6 M€, notamment en raison des méthodes de reconnaissance de revenus divergentes, dans les comptes IFRS et les comptes locaux, sur l'activité *Customer Managed*. Au 31 décembre 2022, ces divergences représentent 55,2 M€. Ces revenus seront principalement reconnus dans les comptes locaux en 2023, 2024 et 2025.

Axway Inc. : les déficits fiscaux reconnus aux États-Unis sont activés à hauteur de 85,9 M€ sur un total de 136,3 M€ incluant les crédits Recherche & Développement. Cette activation des déficits reportables est basée sur les bénéfices imposables attendus pour les cinq prochains exercices, soit un IDA de 18,0 M€.

Au 31 décembre 2022, Axway Inc. affiche un bénéfice taxable de 11,4 M\$.

À compter de 2022, le Groupe applique l'option fiscale décrite par la section 59(e) du Code des impôts américain relative à la capitalisation fiscale des frais de Recherche & Développement qui devient d'application obligatoire. À fin 2021, le Groupe ne l'avait pas modélisée dans ses prévisions par prudence compte tenu de discussions en cours au niveau de l'administration fiscale américaine, qui pouvaient remettre en cause le caractère obligatoire de cette clause.

Cette obligation fiscale permet ainsi à Axway Inc. de générer du bénéfice fiscal additionnel et de conforter les impôts différés actifs sur déficits reportables comptabilisés à fin 2022.

Axway Irlande : la planification fiscale et la nouvelle politique de prix de transfert décrites dans la note 6.1. du présent chapitre, ont permis d'activer des déficits au 31 décembre 2022 au titre des bénéfices imposables attendus pour les trois prochains exercices. Le Groupe a jugé souhaitable de limiter l'horizon des bénéfices futurs pour l'activation des déficits à trois années.

6.4.4 Impôts différés actifs non reconnus par le Groupe

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Déficits fiscaux reportables	28 163	31 791	24 610
Différences temporelles	-	-	-
Total	28 163	31 791	24 610

6.5 Échéancier des déficits fiscaux reportables

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
N + 1	1 945	18 592	9 935
N + 2	401	9 077	15 917
N + 3	3 440	401	8 560
N + 4	1 664	3 440	1 732
N + 5 et années ultérieures	139 084	95 576	101 199
Déficits reportables ayant une échéance	146 533	127 086	137 343
Déficits reportables indéfiniment	160 764	126 153	90 542
Total	307 297	253 239	227 886
Base impôts différés activés	174 609	110 253	108 475
Base impôts différés non activés	132 687	142 986	119 410
Impôts différés activés	35 391	25 241	24 842
Impôts différés non activés	28 163	29 393	24 610

Au 31 décembre 2022, les impôts différés non activés sur les déficits fiscaux reportables s'élèvent à 28,2 M€. Ils concernent les entités suivantes : Axway Inc. aux États-Unis (10,6 M€), Axway Software en France (8,6 M€), Axway Srl en Italie (2,7 M€), Axway Brésil (2,7 M€), Axway Roumanie (1,5 M€), Axway Irlande (1,0 M€).

Situation pour Axway Software

Au 31 décembre 2022, les déficits fiscaux activés s'élèvent à 12,8 M€, le montant des déficits reportables non activés est de 33,3 M€ (en base).

Au 31 décembre 2021, les déficits fiscaux activés s'élèvent à 11,2 M€, le montant des déficits reportables non activés est de 22,3 M€ (en base).

Situation pour Axway Inc.

Au 31 décembre 2022, les déficits fiscaux activés s'élèvent à 19,2 M\$, le montant des déficits reportables non activés s'élevant quant à lui à 53,8 M\$ (en base).

Au 31 décembre 2021, le montant des déficits fiscaux activés était de 15,0 M\$ et le montant des déficits reportables non activés de 59,4 M\$ (en base).

Les déficits fiscaux reportables d'Axway Inc. proviennent essentiellement des acquisitions de Cyclone en 2006, de Tumbleweed Communications Corp. en 2008, de Systar Inc. en 2014 et d'Appcelerator Inc. en 2016. Ces déficits font l'objet d'un double plafonnement, dans le temps (20 ans) et annuel (8,1 M\$ par an) imposé par la réglementation fiscale américaine lors d'un changement d'actionariat.

Axway Inc. aux États-Unis bénéficie de crédits d'impôt recherche (CIR). Ces crédits d'impôt peuvent être utilisés pour le paiement de l'impôt société dû au titre des 20 années qui suivent celle au titre de laquelle il est constaté. À défaut, l'excédent non imputé n'est pas restituable.

Les CIR d'Axway Inc. ont été acquis chaque année entre 2002 et 2022. Au 31 décembre 2022, nous estimons que le montant total des CIR imputables sur des bénéfices fiscaux est de 64,4 M\$ en base. Ces crédits d'impôts ont été reportés en impôts différés non activés car la date probable de leur utilisation est trop éloignée. Sur la base d'éléments probants et chiffrés dans un *business plan*, les 13,5 M\$ de crédits d'impôts pourraient être utilisés de 2025 à 2042.

Note 7 Éléments du besoin en fonds de roulement et autres actifs et passifs financiers

7.1 Actifs financiers et autres actifs non courants

Principes comptables, jugements et estimations

Le Groupe classe ses actifs financiers selon les catégories suivantes :

- actifs évalués à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global ;
- actifs évalués à la juste valeur par le compte de résultat ; et
- actifs évalués au coût amorti.

La classification dépend des raisons ayant motivé l'acquisition des actifs financiers. La Direction détermine, selon son modèle de gestion, la classification de ses actifs financiers lors de la comptabilisation initiale et la reconsidère à chaque date de clôture annuelle ou intermédiaire.

Les actifs financiers reconnus par le Groupe sont constitués des éléments suivants :

a. Actifs évalués à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global

Entrent dans cette catégorie les placements en instruments de capitaux propres pour lesquels le Groupe a choisi de les classer de manière irrévocable dans cette catégorie.

Les variations de juste valeur de ces actifs sont comptabilisées directement en capitaux propres et elles sont considérées comme non recyclables par le compte de résultat. Ces actifs ne font l'objet d'aucune dépréciation.

Le Groupe n'a reconnu aucun actif dans cette catégorie.

b. Actifs évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Il s'agit d'actifs financiers non dérivés dont le Groupe a fait le choix de ne pas les évaluer en contrepartie des autres éléments du résultat global. Cette catégorie comprend les actifs financiers détenus à des fins de transaction (actifs acquis principalement dans le but d'être revendus à court terme). Ils sont principalement constitués des valeurs mobilières de placement et autres équivalents de trésorerie. Les variations de juste valeur des actifs de cette catégorie sont comptabilisées au compte de résultat en *Autres produits et charges financiers*.

c. Actifs évalués au coût amorti (prêts et créances)

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils représentent les actifs financiers émis par le Groupe du fait de la remise directe à un débiteur d'argent ou de biens et services. Initialement comptabilisés à leur juste valeur, les prêts et créances font l'objet d'une évaluation ultérieure au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif.

Le Groupe a distingué dans cette catégorie :

- d'une part, des prêts et créances à long terme classés dans les actifs financiers non courants ; et
- d'autre part, les créances commerciales à court terme et autres créances assimilées. Les créances Clients à court terme restent évaluées pour le montant de la facture d'origine, la valeur nominale représentant habituellement la juste valeur de la contrepartie à recevoir. Les créances Clients à court terme sont décrites dans la note 7.2.

d. Dépréciation d'actifs financiers

À chaque date de clôture, le Groupe apprécie s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers. Lors de leur émission, le Groupe apprécie le risque de crédit associé aux prêts et créances. Ensuite, ils peuvent être dépréciés dès lors que le Groupe s'attend à ce que leur valeur recouvrable estimée soit inférieure à leur valeur nette comptable. S'agissant des créances commerciales, ces dépréciations sont comptabilisées par le compte de résultat et reprises en cas d'évolution favorable de la valeur recouvrable dans le Résultat opérationnel d'activité. S'agissant de prêts et dépôts, elles sont inscrites en *Autres produits et charges financiers*. La procédure portant sur la dépréciation des créances commerciales est décrite dans la note 7.2.

Les actifs financiers et autres actifs non courants du Groupe concernent principalement les prêts et les créances.

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Prêts et créances	2 140	2 710	2 297
Charges constatées d'avance – part à plus d'un an	9 669	6 108	6 326
Total actifs financiers et autres actifs non courants	11 810	8 817	8 622

Les charges constatées d'avance, part à plus d'un an, sont des coûts d'obtention de contrat tels que décrits dans la note 4.1. Elles ont représenté 9,7 M€ au 31 décembre 2022 contre 6,1 M€ au 31 décembre 2021.

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Autres créances non courantes	319	819	502
Dépôts et autres immobilisations financières à long terme	1 821	1 890	1 794
Total prêts, dépôts et autres immobilisations financières à long terme – valeur nette	2 140	2 710	2 297

Les dépôts et autres immobilisations financières à long terme correspondent essentiellement à des dépôts de garantie versés au titre des locaux loués. Ces dépôts non rémunérés sont maintenus à leur valeur nominale, l'effet d'actualisation n'étant pas significatif.

Les autres créances non courantes correspondent au contrat de liquidité avec Kepler.

7.2 Clients et comptes rattachés

Principes comptables, jugements et estimations

Ce poste comprend les créances commerciales à court terme et autres créances assimilées.

Les créances Clients à court terme restent évaluées pour le montant de la facture d'origine, la valeur nominale représentant habituellement la juste valeur de la contrepartie à recevoir. L'effet de l'actualisation est négligeable compte tenu d'un délai moyen d'encaissement des factures de l'ordre de soixante jours.

L'analyse du risque de crédit au regard des dispositions d'IFRS 9 « Instruments financiers » ne fait ressortir aucun impact significatif.

La nature des Clients du Groupe qui présente un risque faible de crédit et la politique de dépréciation systématique des créances au-delà d'une certaine échéance permettent au Groupe de prendre en compte le risque de crédit sur les créances Clients. La procédure est la suivante : dépréciation à hauteur de 50 % du montant des factures non réglées six mois après leur date d'émission et à hauteur de 100 % au-delà de 12 mois.

Pour éviter de surestimer les postes à l'actif et au passif, les produits constatés d'avance qui concernent un fait générateur postérieur au 1^{er} janvier suivant la date de clôture (1^{er} janvier 2023 pour cet exercice) et les créances Clients correspondantes et non réglées à la date de la présente clôture (31 décembre 2022) ont été compensés au bilan.

Les prestations rendues non encore ou partiellement facturées figurent au bilan dans la rubrique *Factures à établir* du poste *Clients et comptes rattachés* (cf. note 4.1).

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Clients et comptes rattachés	65 982	50 350	50 783
Dépréciations des créances Clients	- 1 680	- 1 026	- 1 686
Créances Clients – valeur nette	64 302	49 324	49 097
Factures à établir	83 847	55 778	38 988
Total Clients et comptes rattachés	148 149	105 102	88 085

Le DSO sur le poste Clients et comptes rattachés : 155 jours

Le poste *Clients nets*, exprimé en jours d'activité, s'établit au 31 décembre 2022 à 155 jours en hausse par rapport au DSO du 31 décembre 2021 (121 jours). Ce ratio est calculé en rapportant le poste *Clients nets* au chiffre d'affaires réalisé au cours de l'année. La variation s'explique avec l'analyse ci-dessous.

Le DSO sur le poste Créances Clients – valeur nette : 68 jours

Le DSO s'élève à 68 jours en hausse par rapport à l'exercice 2021 (57 jours). Cette hausse s'explique par la reconnaissance de créances très significatives qui n'ont pas pu être encaissées avant la fin de l'exercice.

Le DSO sur le poste Factures à établir : 87 jours

La variation sur la période des factures à établir résulte, d'une part, de l'apparition du droit à facturer transformant les factures à établir en créances Clients et d'autre part, de la reconnaissance de revenus entraînant l'apparition de nouvelles factures à établir (Souscription en *Customer Managed*).

Sur ce poste, le DSO s'élève au 31 décembre 2022 à 87 jours comparé à un DSO de 63 jours au 31 décembre 2021. Cette hausse s'explique par la forte croissance des revenus *Customer Managed* sur l'exercice 2022.

7.2.1 Échéancier des créances Clients

(en milliers d'euros)	Valeur comptable	Dont : non échues à la date de clôture	Dont : non dépréciées à la date de clôture mais échues selon les périodes suivantes					plus de 360 jours
			moins de 30 jours	entre 30 et 60 jours	entre 61 et 90 jours	entre 91 et 180 jours	entre 181 et 360 jours	
Créances Clients	65 982	50 170	7 419	2 950	2 499	912	1 462	570

7.2.2 État des variations des dépréciations pour créances douteuses

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Dépréciations sur créances Clients en début de période	1 026	1 686	1 413
Dotations	931	516	934
Reprises	- 283	- 1 231	- 610
Mouvements de périmètre	-	-	-
Écarts de conversion	7	55	- 50
Dépréciations sur créances Clients en fin de période	1 680	1 026	1 686

7.3 Autres créances courantes

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Personnel et organismes sociaux	649	427	500
Créances fiscales	10 166	10 190	14 701
Impôt sur les sociétés	1 615	1 633	1 479
Créances diverses	2 545	2 403	2 713
Loyers payés d'avance – IFRS 16	- 20	- 20	- 22
Charges constatées d'avance	15 687	13 173	12 796
Total autres créances courantes	30 642	27 806	32 167

Les créances fiscales d'un montant total de 10,2 M€ correspondent essentiellement à des crédits d'impôt recherche obtenus en France (5,5 M€) et en Irlande (1,2 M€).

Les charges constatées d'avance sont stables, elles découlent de l'étalement des commissions sur le chiffre d'affaires Souscription. Ces commissions prépayées, part à moins d'un an, sont des coûts d'obtention de contrats capitalisés qui sont décrits dans la note 4.1.

Les créances fiscales : le crédit d'impôt recherche

Les créances de crédit d'impôt recherche (CIR) sont cédées au Crédit Agricole depuis 2017. Les créances de CIR antérieures à 2017 étaient cédées à Natixis.

Le suivi du financement des créances de CIR cédées est détaillé ci-dessous :

(en milliers d'euros)	Exercice	Année du CIR financé	Montant du CIR financé	Financier des créances de CIR	Remboursement effectué par l'administration fiscale :	
					Année	Montant
Crédits d'impôt recherche remboursés par l'administration fiscale						
2014		2011	5 793	Natixis	2015	Pour le montant attendu
		2012	3 578	Natixis	2016	Pour le montant attendu
		2013	6 538	Natixis	2017	Pour le montant attendu
2015		2014	7 573	Natixis	2018	Pour le montant attendu

(en milliers d'euros)			Remboursement effectué par l'administration fiscale :			
2016	2015	8 993	Natixis	2019	Pour le montant attendu	
2017	2016	9 068	Crédit Agricole	2020	Pour le montant attendu	
2018	2017	10 216	Crédit Agricole	2021	Pour le montant attendu	
2019	2018	7 890	Crédit Agricole	2022	Pour le montant attendu	
Crédits d'impôt recherche non encore remboursés par l'administration fiscale						
2020	2019	8 254	Crédit Agricole	-	-	
2021	2020	7 960	Crédit Agricole	-	-	
2022	2021	6 295	Crédit Agricole	-	-	

Au 31 décembre 2022, le total des créances cédées au Crédit Agricole et non encore remboursées par l'administration fiscale s'élève à 22 510 k€.

Analyse sur la décomptabilisation des créances de crédits d'impôts recherche

Le critère essentiel pour la déconsolidation est le transfert de la quasi-totalité des risques et avantages liés à la créance. Si le risque de crédit et le risque de retard de paiement sont bien transférés au Crédit Agricole, le risque fiscal n'est pas transféré. En cas de remise en cause par l'État des montants déclarés, notre contrat avec le Crédit Agricole prévoit qu'on leur rembourse le CIR rejeté.

Notre analyse a montré que la déconsolidation est acceptable dans la mesure où le risque fiscal est considéré comme non significatif. En effet, Axway Software a fait l'objet de deux contrôles fiscaux portant sur les exercices de 2009 à 2011 et de 2014 à 2016. Ces deux contrôles n'ont fait l'objet d'aucun ajustement sur les montants déclarés au titre du CIR. Les modalités de détermination des projets et dépenses éligibles au CIR ainsi que leur contrôle par nos équipes sont demeurés inchangés depuis ces contrôles fiscaux.

Sur cette base, nous considérons que le financement du crédit d'impôt recherche transféré est déconsolidant.

7.4 Autres dettes non courantes

Principes comptables, jugements et estimations

Les prestations facturées mais non encore totalement exécutées (Passifs sur contrats Clients) figurent au bilan du poste *Autres dettes non courantes pour la part à plus d'un an* (rubrique *Produits constatés d'avance*) (cf. note 4.1).

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Autres dettes – part à plus d'un an	205	205	743
Passifs sur contrats Clients – part à plus d'un an	929	1 524	1 667
Sous-total autres dettes non courantes	1 133	1 729	2 410
Autres provisions pour risques et charges – part à plus d'un an	7 880	8 043	8 351
Total autres dettes non courantes, y compris provisions – part à plus d'un an	9 013	9 772	10 761

La variation porte sur les revenus de maintenance et résulte :

- d'une part de la transformation des passifs antérieurs en produits constatés d'avance à moins d'un an ; et
- d'autre part de l'apparition de nouveaux passifs du fait de prestations facturées mais non encore exécutées.

Ceux existant au 31 décembre 2021 ont été majoritairement convertis en produits constatés d'avance, part à moins d'un an, au cours de l'exercice 2022.

Les provisions pour indemnités de fin de carrière d'un montant de 6,8 M€ (cf. note 5.3 b) sont reportées dans le poste *Autres provisions pour risques et charges*. Ce dernier comprend aussi les provisions pour risques et charges pour 0,3 M€ (cf. note 10) et les provisions pour autres avantages à long terme du personnel en Italie pour 0,8 M€.

7.5 Fournisseurs et comptes rattachés

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Fournisseurs	2 606	2 245	2 918
Factures à recevoir	8 664	8 654	10 860
Total fournisseurs et comptes rattachés	11 271	10 899	13 778

7.6 Produits constatés d'avance à moins d'un an

Principes comptables, jugements et estimations

Les produits constatés d'avance, part à moins d'un an, qualifiés de passifs sur contrats Clients sont décrits en note 4.1. Leur variation résulte des facteurs suivants :

- la transformation des passifs antérieurs en chiffre d'affaires ;
- la transformation des passifs produits constatés d'avance, part à plus d'un an, antérieurs en passifs produits constatés d'avance part à moins d'un an ;
- l'apparition de nouveaux passifs du fait de prestations facturées mais non encore exécutées.

Pour éviter de surestimer les postes à l'actif et au passif, le Groupe a compensé au bilan les éléments suivants :

- les produits constatés d'avance qui concernent un fait générateur postérieur au 1^{er} janvier suivant la date de clôture (1^{er} janvier 2023 pour cet exercice) ; et
- les créances Clients correspondantes et non réglées à la date de la présente clôture (31 décembre 2022).

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Passifs sur contrats Clients	55 628	55 826	54 692
Total passifs sur contrats Clients – part à moins d'un an	55 628	55 826	54 692

Les Passifs sur contrats Clients, part à moins d'un an, existant au 31 décembre 2021 ont été majoritairement convertis en chiffre d'affaires au cours de l'exercice 2022.

Les produits constatés d'avance sur la maintenance ont baissé de 3,7 M€ en un an. À taux de change constant, ils baissent de 2 M€ en raison de l'attrition attendue sur ces contrats dans le cadre de la transformation du modèle d'affaires.

Les produits constatés d'avance sur la Souscription ont augmenté de 3,9 M€ en 2022 par rapport à 2021. Cette hausse est cohérente avec la progression de l'activité Souscription (« Axway Managed »).

7.7 Autres dettes courantes

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Dettes sur immobilisations – part à moins d'un an	-	125	276
Avances et acomptes reçus sur commandes	101	85	105
Dettes sociales	34 314	24 945	34 122
Dettes fiscales	7 511	6 313	5 840
Impôt sur les sociétés	968	1 151	1 369
Dettes diverses	4 678	2 525	2 640
Total autres dettes courantes	47 573	35 145	44 353

La hausse des dettes sociales se justifie par l'augmentation des provisions sur bonus et commissions en relation avec les contrats significatifs signés en fin d'année. Les dettes diverses comprennent des coûts de restructurations à payer de 0,4 M€.

Note 8 Immobilisations incorporelles et corporelles

8.1 Écarts d'acquisition

Principes comptables, jugements et estimations

Écarts d'acquisition

Pour chaque regroupement d'entreprises, le Groupe a le choix de comptabiliser en tant qu'actif :

- soit un écart d'acquisition partiel (correspondant à son seul pourcentage de détention) ;
- soit un écart d'acquisition complet (incluant également un goodwill pour les intérêts minoritaires).

Ce choix est réalisé acquisition par acquisition. La méthode des regroupements d'entreprises est présentée en note 8.1.2.

Lorsque le calcul de l'écart d'acquisition aboutit à une différence négative (cas d'une acquisition réalisée à des conditions avantageuses), le Groupe comptabilise le profit intégral en résultat, après avoir réexaminé si l'ensemble des actifs et passifs ont bien été identifiés.

Les écarts d'acquisition sont affectés à une unité génératrice de trésorerie unique dans le cadre des tests de dépréciation dans les conditions décrites à la note 8.2.2. Ces tests sont mis en œuvre dès qu'un indice de perte de valeur est constaté et sont réalisés systématiquement au 31 décembre, date de clôture de l'exercice.

Regroupements d'entreprises

Le Groupe applique la norme IFRS 3 révisée à l'achat d'actifs et la reprise de passifs constituant une entreprise. L'acquisition d'actifs ou de groupes d'actifs ne constituant pas une entreprise est comptabilisée selon les normes applicables à ces actifs (IAS 38, IAS 16 et IFRS 9).

Depuis l'entrée en vigueur de la norme IFRS 3 révisée le 1^{er} janvier 2010, le Groupe applique les principes suivants :

- les frais de transactions sont comptabilisés immédiatement en autres charges opérationnelles lorsqu'ils sont encourus ;
- pour chaque regroupement, le Groupe analyse l'opportunité d'opter pour la comptabilisation d'un goodwill dit « complet », c'est-à-dire prenant en compte la part de goodwill revenant aux intérêts attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle en date d'acquisition (évalués à la juste valeur), ou pour la comptabilisation d'un goodwill dit « partiel », ce qui revient à évaluer les intérêts attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle pour leur quote-part dans la juste valeur de l'actif net identifiable acquis ;
- tout ajustement de prix potentiel est estimé à sa juste valeur à la date d'acquisition. Cette évaluation initiale ne peut être ajustée ultérieurement en contrepartie du goodwill qu'en cas de nouvelles informations liées à des circonstances existant à la date d'acquisition et dans la mesure où cette évaluation intervient lors de la période intercalaire (12 mois). Tout ajustement postérieur à la période intercalaire de la dette financière comptabilisée au titre d'un complément de prix, ne répondant pas à ces critères, est comptabilisé en contrepartie du résultat global du Groupe.

Le Groupe comptabilise tout regroupement d'entreprise selon la méthode de l'acquisition qui consiste :

- à évaluer et comptabiliser à la juste valeur à la date d'acquisition les actifs identifiables acquis et les passifs repris. Le Groupe identifie et affecte ces éléments sur la base des dispositions contractuelles, des conditions économiques et de ses politiques comptables et de gestion ;
- à évaluer et comptabiliser à la date d'acquisition la différence dénommée « écart d'acquisition » ou « goodwill » entre :
 - d'une part, la somme du prix d'acquisition de l'entreprise acquise et du montant des intérêts minoritaires dans l'acquire, et
 - d'autre part, le solde net des actifs identifiables acquis et des passifs repris.

La date de l'acquisition est la date à laquelle le Groupe obtient effectivement le contrôle de l'entreprise acquise.

Le prix d'acquisition de l'entreprise acquise correspond à la juste valeur, à la date d'acquisition, des éléments de rémunération remis au vendeur en échange du contrôle de l'acquire, en excluant tout élément qui rémunère une transaction distincte de la prise de contrôle.

Dans le cas où la comptabilisation initiale ne peut être déterminée que provisoirement avant la fin de la période au cours de laquelle le regroupement est effectué, l'acquéreur comptabilise le regroupement en utilisant des valeurs provisoires. L'acquéreur doit ensuite comptabiliser les ajustements de ces valeurs provisoires liés à l'achèvement de la comptabilisation initiale, dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition.

8.1.1 Tableau de variation des écarts d'acquisition

Les mouvements intervenus au cours des exercices 2021 et 2022 sont les suivants :

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette comptable
31 décembre 2020	338 958	8 652	330 306
Acquisition	-	-	-

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette comptable
Écarts de conversion	17 982	- 38	18 020
31 décembre 2021	356 940	8 613	348 326
Acquisition DXchange	12 431	-	12 431
Sortie Syncplicity	- 77 269	-	- 77 269
Écarts de conversion	14 163	- 140	14 303
31 décembre 2022	306 265	8 473	297 792

8.1.2 Détermination des écarts d'acquisition constatés au titre des regroupements d'entreprises

DXchange – Axway Software a acquis 100 % du capital de la société DXchange Technologies Private Limited en Inde le 15 juin 2022. Le groupe Axway a également acquis, via la société DXchange, 100 % des actions de la filiale DXvmt en Inde.

Axway Software a réalisé cette opération pour un montant de 8,9 M€, versé en 2022. En complément, le Groupe a reconnu un passif financier de 4,8 M€ correspond à un complément de prix variable, qui sera versé en fonction des ventes sur les cinq prochaines années.

Les travaux d'inventaire des actifs acquis et des passifs repris ont permis à ce stade l'identification, la valorisation et la reconnaissance d'un logiciel métier pour un montant de 3,6 M€.

Conformément à la norme IFRS 3, l'écart d'acquisition lié à l'acquisition de DXchange sera rendu définitif à la fin du délai d'affectation prévu le 15 juin 2023.

L'allocation provisoire du goodwill se décompose actuellement de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2022
Prix d'acquisition	8 910
Valeur actualisée des compléments de prix	4 802
Coût d'acquisition	13 712
Actif net acquis, hors écarts d'acquisition existants	- 817
Actifs incorporels affectés net d'impôts différés	2 098
Écart d'acquisition (DXchange)	12 431

Le détail de l'actif net provisoire de DXchange est détaillé ci-dessous :

(en milliers d'euros)	Valeur comptable chez le vendeur	Retraitements	Juste valeur
Immobilisations incorporelles	618	3 011	3 629
Immobilisations corporelles	8	-	8
Actifs courants	91	-	91
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0	-	0
Passifs financiers	- 902	-	- 902
Impôts différés passifs	- 0	- 913	- 914
Passifs courants	- 631	-	- 631
Actif net acquis	- 817	2 098	1 281

Syncplicity – Au cours de l'exercice 2022, le Groupe a finalisé la rationalisation de son portefeuille produits. L'activité Syncplicity a été cédée en octobre 2022. L'écart d'acquisition de cette activité a ainsi été sorti de l'actif du bilan par la constatation d'une autre charge opérationnelle d'un montant de 77,3 M€.

Aucune acquisition n'est à signaler sur les exercices 2020 et 2021.

8.1.3 Écarts de conversion

Les variations de change sur les écarts d'acquisition proviennent essentiellement de l'évolution de l'euro par rapport aux devises suivantes :

Variation euro/devise (en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
USD	15 813	18 459	- 20 421
SEK	- 1 510	- 415	777
Autres devises	- 0	- 23	- 26
Total	14 303	18 020	- 19 670

8.2 Tests de dépréciation

Principes comptables, jugements et estimations

Unités génératrices de trésorerie

La norme IAS 36 « Dépréciations d'actifs » impose d'apprécier à chaque date de reporting s'il existe un quelconque indice de perte de valeur identifié d'un actif. S'il existe un tel indice, l'entité doit estimer la valeur recouvrable de l'actif.

Une entité doit aussi, même en l'absence d'indice de perte de valeur :

- tester annuellement une immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée ;
- effectuer un Test de dépréciation du goodwill acquis lors d'un regroupement d'entreprises.

En pratique, la problématique des tests de dépréciation concerne surtout les écarts d'acquisition qui constituent l'essentiel de l'actif non courant du bilan consolidé d'Axway Software.

Les tests de dépréciation sont réalisés au niveau des unités génératrices de trésorerie (UGT) auxquelles sont affectés les actifs. Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs, ou groupes d'actifs.

Le groupe Axway fournit des solutions informatiques permettant la gestion automatique des échanges de données à l'intérieur et à l'extérieur de l'entreprise.

Axway s'est développé en partie par croissance externe ces dernières années, les principales acquisitions ayant été les suivantes : Cyclone Commerce aux États-Unis en 2006, Actis en Allemagne en 2007, Tumbleweed aux États-Unis en 2008, Vordel en Irlande en 2012, Systar en France en 2014, Appcelerator aux États-Unis en 2016, Syncplicity aux États-Unis en 2017, Streamdata.io en France en 2019 DXchange en Inde en 2022.

L'ensemble des produits développés, que ce soit en interne via la recherche et le développement ou liés à des acquisitions, sont intégrés dans la plateforme technique commune.

Le groupe Axway a ainsi développé grâce à ses acquisitions et ses investissements en Recherche & Développement un catalogue de produits qui sont largement interdépendants. Les produits acquis ont été développés et intégrés à d'autres produits acquis ou développés en interne.

Les produits Axway ne s'adressent pas à un marché en particulier, il n'y a pas de marché actif pour chaque actif du Groupe. Tous les produits du Groupe s'adressent à tous les marchés où Axway opère. Tous les produits du Groupe s'adressent à tous les Clients du Groupe quelle que soit leur localisation. Nos Clients sont souvent des groupes internationaux qui acquièrent les produits Axway pour l'ensemble de leurs filiales.

Compte tenu de la globalisation des produits et des marchés, l'analyse de la contribution aux résultats du groupe Axway par pays ne présente pas de pertinence économique. Les entrées de trésorerie liées aux activités des différents pays ne sont donc pas considérées comme indépendantes des entrées de trésorerie générées par les activités des autres pays. Ainsi Axway dans son ensemble est considéré comme le plus petit regroupement d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement interdépendantes. En d'autres termes, le mode de fonctionnement d'Axway, selon le mode d'un éditeur mondial intervenant sur un marché globalisé, conduit à traiter le Groupe sous forme d'une UGT unique dans le cadre des tests de dépréciation.

Le mode de fonctionnement opérationnel choisi par la société Axway est ainsi celui d'un éditeur global dont les principaux marchés sont les États-Unis et l'Europe. Nous nous positionnons sur un secteur d'activité hautement intégré : le développement et la commercialisation d'une suite de logiciel d'infrastructure qui permet l'échange d'information au sein et en dehors de l'entreprise. Nos équipes commerciales sont organisées par pays, région, verticale, programme ou par expertise à l'intérieur ou à l'extérieur des frontières traditionnelles d'un pays. Notre département Marketing assure la gestion stratégique et la mise en marché pour l'ensemble d'Axway en appui des campagnes commerciales menées tant au niveau global qu'au niveau local. Les équipes de développement des produits ainsi que celles assurant le support aux Clients sont réparties dans neuf pays et chacune opère sur plusieurs produits différents. Notre propriété intellectuelle, acquise ou développée, est en permanence intégrée dans l'offre de nouveaux produits ou de plateformes unifiées. Ainsi, il n'y a pas d'UGT isolée que nous ne suivions autrement qu'au niveau consolidé. Ceci conduit à traiter le Groupe sous forme d'une UGT unique dans le cadre des tests de dépréciation.

Méthodes de détermination de la valeur d'utilité

Conformément à la norme IAS 36, dans le cas où la valeur comptable de l'UGT auquel le goodwill testé est affecté est supérieure à sa juste valeur nette des coûts de la vente (ou dans le cas où il n'est pas possible de déterminer la juste valeur nette des coûts de la vente de l'UGT), la valeur comptable de l'UGT est alors comparée à sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée selon la méthode de l'actualisation des flux futurs de trésorerie (méthode dite des DCF).

Afin de refléter, sur une période appropriée, les impacts de la transformation de notre modèle économique, d'un modèle basé sur la vente de licences à un modèle d'abonnement, un plan d'affaires sur cinq ans a été élaboré, puis a été appliqué, comme l'autorise IAS 36.33 (c), un pourcentage de croissance annuelle en baisse progressive sur une période d'extrapolation. De cette façon, le pourcentage de croissance à l'infini ne s'applique pas immédiatement après le plan d'affaires de cinq ans. Le pourcentage de croissance à l'infini s'applique sur la valeur terminale calculée à partir de la dernière année de la période d'extrapolation.

La méthode de l'actualisation des flux de trésorerie est appliquée à partir des plans d'affaires prévisionnels de cinq ans et des hypothèses d'évolution des besoins en fonds de roulement et des investissements.

La valeur terminale de l'UGT a été calculée à partir du dernier flux modélisé, et à cet effet deux paramètres financiers majeurs sont utilisés, le taux de croissance à l'infini et le taux d'actualisation.

L'actualisation des flux de trésorerie donne la valeur d'entreprise. En retranchant de cette valeur l'endettement et en ajoutant la trésorerie, on obtient la valeur des fonds propres.

Évaluation des provisions pour dépréciation

Si la valeur comptable de l'UGT excède sa valeur recouvrable, les actifs de l'UGT sont dépréciés pour être ramenés à leur valeur recouvrable. La perte de valeur est imputée en priorité sur l'écart d'acquisition et enregistrée au compte de résultat dans la rubrique *Autres produits et charges opérationnels*. Les éventuelles pertes de valeur enregistrées sur le goodwill ne peuvent faire l'objet d'aucune reprise.

La juste valeur d'Axway selon la valorisation en Bourse au 31 décembre 2022 est de 360,2 M€ (353,0 M€ diminués des 2 % des coûts de la vente) donc au-dessus de la valeur des capitaux propres consolidés.

Conformément à la norme IAS 36 « *Dépréciations d'actifs* », la valeur d'utilité d'Axway ne doit donc pas nécessairement être déterminée au 31 décembre 2022. Pourtant, pour se conformer aux recommandations de l'AMF et continuer à renforcer sa transparence, Axway a de nouveau déterminé sa valeur d'utilité au 31 décembre 2022.

Le Groupe estime que la transformation de son modèle d'affaires initiée en 2018, vers un modèle basé sur la Souscription, a mécaniquement entraîné une diminution des flux de trésorerie générés, dans sa première phase de mise en place. Dans le même temps, le Groupe a constaté une volatilité de son titre sur les marchés notamment au cours des derniers mois. Enfin, les conditions macroéconomiques avec une hausse de l'inflation et des taux d'intérêt ont un impact sur les flux de trésorerie futurs. Le Groupe estime donc qu'un calcul de la valeur d'utilité selon la méthode des flux de trésorerie actualisés est nécessaire au 31 décembre 2022.

La méthodologie des tests de dépréciation d'actifs IAS 36 qui sont décrits ci-dessous a été adaptée au niveau de risque. Cette méthodologie retenue repose sur la définition d'un scénario unique estimé par la Direction.

Test effectué

Les plans d'affaires intègrent principalement des données internes définies par le *management* d'Axway sur la base de la connaissance des marchés où Axway opère en tenant compte des perspectives économiques.

Chaque année, ces hypothèses sont corroborées avec la performance passée. Si les réalisations du Groupe s'éloignent, positivement ou négativement, du dernier plan d'affaires, nous révisons alors les hypothèses du plan d'affaires pour les années suivantes.

Dans la poursuite du Test de dépréciation commencé en 2018, qui portait sur une période de 10 ans (2019 à 2028), celui de 2022 porte sur une période de six ans (2023 à 2028). Il est basé sur un plan d'affaires de cinq ans (2023 à 2027), suivi d'une période d'extrapolation d'un an (2028).

Conformément à la méthodologie du Groupe, décrite ci-dessus, le Test de dépréciation 2022 sur les immobilisations regroupées au sein de l'unité génératrice de trésorerie d'Axway s'est déroulé en trois étapes :

1. **de la 1^{re} année à la 5^e année**, le scénario présenté par Axway dans ses tests de dépréciation se base sur un plan d'affaires avec un mix revenu plus favorable à l'*Axway Managed* sur le moyen terme par rapport au *Customer Managed*.

Pour rappel la reconnaissance de revenu du modèle *Axway Managed* est étalée sur la durée du contrat alors que la reconnaissance de revenu du modèle *Customer Managed* prend en compte environ 50 % du revenu à la signature du contrat, le reste étant étalé sur la durée du contrat.

Le Groupe a fait des tests avec les hypothèses opérationnelles suivantes :

- une croissance organique de chiffre d'affaires entre 2 % et 3,5 % par an,

- un ROA en augmentation avec une fourchette définie entre 15 % et 20 % sur la période 2023 à 2027 ;
2. **la 6^e année**, une période d'extrapolation, basée sur une projection du flux de trésorerie 2027 projeté sur un an (2028), en retenant un pourcentage de croissance annuelle en baisse progressive la sixième année ;
 3. **à partir de la 7^e année**, les flux sont calculés à partir du dernier flux modélisé en 2028. À ce flux est appliqué un taux de croissance à l'infini de 1,83 %. Ce taux reflète le taux de croissance réelle anticipé de l'économie à long terme auquel s'ajoute le taux d'inflation anticipé à long terme.

Pour l'exercice 2022, la valeur d'utilité calculée selon la méthode des flux de trésorerie actualisés s'élève à 624,1 M€ avec un taux d'actualisation de 9,20 % et un taux de croissance à l'infini de 1,83 %. Le taux d'actualisation résulte de la moyenne homogène des composantes du coût moyen pondéré du capital des analystes et d'approches intermédiaires. La croissance à l'infini résulte de la moyenne homogène des analystes.

Valorisation (en millions d'euros)	Taux d'actualisation			
		8,70 %	9,20 %	9,70 %
	1,43 %	644,5	597,5	556,2
Taux de croissance à l'infini	1,83 %	675,6	624,1	579,1
	2,23 %	710,6	653,7	604,4

La valeur recouvrable de l'UGT Axway s'élève donc à 624,1 M€ et correspond à sa valeur d'utilité après prise en compte de l'endettement net.

La valeur comptable de l'UGT Axway est égale au montant des capitaux propres consolidés au 31 décembre soit 327,8 M€, retraités des impacts liés à la norme IFRS 16. Sur ces bases, la valeur recouvrable étant plus élevée que la valeur comptable, il n'y a pas lieu au 31 décembre 2022 de déprécier l'écart d'acquisition et les immobilisations incorporelles affectées à l'unité génératrice de trésorerie Axway.

Au 31 décembre 2022, le *Headroom* est de 296 M€. Le calcul est présenté ci-dessous :

Valeur d'utilité – Business plan

Valeur des capitaux testés	328
Endettement net	99
Capitaux employés testés	427
Valeur d'utilité	723
Headroom	296

Les tests de dépréciation comprennent un endettement net accru par la prise en compte de la dette de location (29,2 M€).

Pour l'exercice 2021, les tests de dépréciation avaient conduit à maintenir la valeur des écarts d'acquisition. La valeur recouvrable de l'UGT Axway s'élevait à 771,0 M€. La valeur boursière diminuée des coûts de la vente s'établissait alors à 570,3 M€ pour un montant des capitaux propres consolidés de 372,2 M€.

Les tests de dépréciation réalisés lors des clôtures des exercices 2020, 2021 et 2022 n'ont pas conduit à constater de pertes de valeur.

Test de sensibilité portant sur le taux d'actualisation

En complément de ces tests de sensibilité, le Groupe estime qu'une hausse du taux d'actualisation de 5,40 points conduirait au 1^{er} euro de dépréciation.

8.3 Autres immobilisations incorporelles

Principes comptables, jugements et estimations

Immobilisations acquises séparément

Elles correspondent à des progiciels acquis enregistrés à leur coût d'acquisition. Ces immobilisations font l'objet d'un amortissement linéaire sur un à dix ans suivant leur durée d'utilité estimée.

Immobilisations acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises

Elles se composent de progiciels, de relations Clients, de marques et de relations distributeurs. Elles sont évaluées à leur juste

valeur dans le cadre d'une démarche d'affectation du prix d'acquisition d'entités faisant l'objet d'un regroupement d'entreprises. Ces immobilisations font l'objet d'un amortissement linéaire sur 5 à 15 ans suivant leur durée d'utilité estimée.

Immobilisations générées en interne

En application de la norme IAS 38 « *Immobilisations incorporelles* » :

- les dépenses de recherche sont comptabilisées dans les charges de l'exercice au cours duquel elles sont engagées ;
- les dépenses de développement des progiciels sont immobilisées si les six conditions suivantes sont réunies :
 - la faisabilité technique doit être nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente,
 - le Groupe doit avoir l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre,
 - le Groupe doit avoir la capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle,
 - le Groupe doit démontrer que l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables,
 - le Groupe doit mettre à disposition du projet les ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle,
 - le Groupe doit avoir la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Aucune dépense de développement des progiciels n'est comptabilisée en immobilisations incorporelles si une seule des conditions décrites ci-dessus n'est pas remplie.

Compte tenu des spécificités de l'activité d'éditeur de logiciels, les critères déterminants sont celui de la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement et celui de la façon dont l'immobilisation générera des avantages économiques futurs probables.

Les risques et les incertitudes inhérents au développement de logiciels ne permettent pas de démontrer la faisabilité technique d'un produit avant l'obtention d'une version de démonstration présentable à un prospect. Les adaptations entre la version de démonstration et la version définitive sont généralement peu importantes, et par conséquent, les coûts encourus dans cette phase de développement, qui sont susceptibles d'être immobilisés, ne sont pas significatifs.

Les variations du poste *Immobilisations incorporelles* sont présentées dans le tableau ci-dessous :

(en milliers d'euros)	Relations Clients	Technologies	Marques	Autres	Total
Valeur brute					
31 décembre 2020	40 538	44 573	236	19 509	104 857
Écarts de conversion	1 572	2 557	20	210	4 358
Acquisitions	-	-	-	14	14
Cessions	-	-	-	- 1 075	- 1 075
Autres mouvements	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-
31 décembre 2021	42 110	47 130	256	18 658	108 154
Écarts de conversion	1 406	2 047	16	239	3 709
Acquisitions	-	-	-	124	124
Cessions	- 4 748	- 12 567	-	-	- 17 315
Autres mouvements	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	3 524	-	-	3 524
31 décembre 2022	38 768	40 135	272	19 020	98 194
Amortissements					
31 décembre 2020	31 701	29 755	236	19 809	81 501
Écarts de conversion	1 408	1 804	20	200	3 432
Dotations	4 232	4 394	-	608	9 234
Reprises	-	-	-	- 1 086	- 1 086
Autres mouvements	-	-	-	-	-

(en milliers d'euros)

	Relations Clients	Technologies	Marques	Autres	Total
Variations de périmètre	-	-	-	-	-
31 décembre 2021	37 341	35 954	256	19 530	93 081
Écarts de conversion	1 323	1 606	16	151	3 095
Dotations	1 777	3 720	-	352	5 850
Reprises	-	-	-	- 1	- 1
Autres mouvements	- 3 659	- 7 996	-	- 860	- 12 515
Variations de périmètre	-	-	-	-	-
31 décembre 2022	36 782	33 284	272	19 173	89 510
Valeur nette					
31 décembre 2021	4 769	11 176	-	- 872	15 073
31 décembre 2022	1 986	6 851	-	- 153	8 685

Ce poste comprend essentiellement des immobilisations incorporelles (relations Clients, technologies, marques) affectées lors de l'allocation du prix d'acquisition dans le cadre d'un regroupement d'entreprises. Les charges d'amortissements de ces immobilisations sont enregistrées dans le *Résultat opérationnel courant*.

Les autres mouvements s'expliquent par les cessions des activités Syncplicity et Mailgate qui ont réalisé en 2022 et par la constatation de l'arrêt de la technologie Streamdata (cf. note 4.4).

Ces immobilisations incorporelles affectées sont composées des actifs suivants :

	Durée d'amortissement restante en année
Tumbleweed – Technologies (acquis en septembre 2008)	0,4
Systar – Technologies (acquis en avril 2014)	1,3
Systar – Relations Clients (acquis en avril 2014)	3,3
Appcelerator – Technologies (acquis en janvier 2016)	2,1
DXchange – Technologies (acquis en juin 2022)	9,0

Aucune dépense de développement des solutions et progiciels du Groupe n'a été immobilisée tant en 2022 qu'au titre des exercices antérieurs.

En 2022, les dépenses de Recherche & Développement constatées en compte de résultat s'élèvent à 57,3 M€, soit 18,2 % du chiffre d'affaires.

En 2021, les dépenses de Recherche & Développement constatées en compte de résultat s'élevaient à 55,3 M€, soit 19,4 % du chiffre d'affaires.

8.4 Immobilisations corporelles

Principes comptables, jugements et estimations

Les immobilisations corporelles comprennent pour l'essentiel des agencements, des mobiliers et matériels de bureau et des équipements informatiques.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur. Elles n'ont fait l'objet d'aucune réévaluation.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire en retenant les durées d'utilité attendues des différentes catégories d'immobilisations.

L'amortissement est calculé sur la base du prix d'acquisition, sous déduction d'une valeur résiduelle éventuelle. Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité attendues sont revues à chaque clôture.

Des mises au rebut d'équipements informatiques sont pratiquées chaque année après inventaire. Les montants de ces mises au rebut sont portés en cessions de l'exercice. Les sorties de locaux dont les baux sont non renouvelés sont également portées en cessions de l'exercice.

Durées d'utilité attendues des différentes catégories d'immobilisations

Agencements	3 à 10 ans en fonction de la durée du bail
Matériels et équipements informatiques	3 à 5 ans
Mobiliers et matériels de bureau	5 à 10 ans

(en milliers d'euros)	Agencements, mobiliers et matériels divers	Équipements informatiques	Total
Valeur brute			
31 décembre 2020	13 899	29 286	43 186
Écarts de conversion	465	643	1 108
Acquisitions	281	2 425	2 706
Cessions	- 297	- 7 040	- 7 337
Autres mouvements	- 666	666	-
Variations de périmètre	-	-	-
31 décembre 2021	13 682	25 981	39 663
Écarts de conversion	347	351	698
Acquisitions	402	1 664	2 066
Cessions	- 132	- 861	- 992
Autres mouvements	-	-	-
Variations de périmètre	-	10	10
31 décembre 2022	14 299	27 145	41 445
Amortissements			
31 décembre 2020	4 804	22 960	27 765
Écarts de conversion	74	547	622
Dotations	1 339	2 915	4 254
Reprises	-	-	-
Autres mouvements	- 222	- 7 028	- 7 249
Variations de périmètre	-	-	-
31 décembre 2021	5 996	19 395	25 391
Écarts de conversion	50	263	314
Dotations	1 381	2 820	4 201
Reprises	-	-	-
Autres mouvements	- 109	- 823	- 932
Variations de périmètre	-	- 2	- 2
31 décembre 2022	7 318	21 653	28 971
Valeur nette			
31 décembre 2021	7 687	6 585	14 272
31 décembre 2022	6 981	5 493	12 473

En 2022, les investissements réalisés par le Groupe en immobilisations corporelles sont de 2,1 M€. Ils portent sur des acquisitions d'équipements informatiques (serveurs, stations de travail et réseaux) pour 1,7 M€.

Note 9 Contrats de location

Principes comptables, jugements et estimations

Les contrats de location sont comptabilisés au bilan à la date de début du contrat de location. C'est la date à laquelle le bailleur met à disposition du preneur le bien sous-jacent. Les contrats de location donnent lieu à la reconnaissance à l'actif du bilan de *Droits d'utilisation des biens pris en location* et au passif de *Dettes sur biens pris en location*.

La valeur des dettes sur biens pris en location correspond à la valeur des paiements minimaux futurs actualisés sur la durée du contrat de location à l'aide d'un taux d'actualisation. Ce taux est soit le taux implicite du contrat de location, soit à défaut le taux d'endettement marginal de l'entité qui prend le bien en location. La durée du contrat tient compte des parties fermes mais aussi du caractère raisonnablement certain des options de renouvellement ou de résiliation.

À la date de début du contrat, la valeur du droit d'utilisation des biens pris en location à l'actif correspond à la dette sur biens pris en location. Cette valeur est éventuellement corrigée des coûts directs initiaux de mise en place du contrat, des paiements effectués d'avance, des avantages reçus du bailleur à cette date et des éventuels coûts que le preneur devra engager pour le démantèlement et l'enlèvement du bien sous-jacent.

Les paiements minimaux futurs tiennent compte des loyers fixes, des paiements variables liés à un index ou à un taux, des garanties de valeur résiduelle, du prix d'exercice d'une option d'achat et de pénalités de résiliation ou de non-renouvellement dès lors que le Groupe est raisonnablement certain d'exercer ou de ne pas exercer ces options. Certaines de ces valeurs peuvent évoluer au cours du contrat, les dettes de location et les droits d'utilisation des biens pris en location faisant alors l'objet d'une revalorisation à la hausse ou à la baisse. Ils ne comprennent pas les composantes services pouvant être incluses dans le contrat de location qui restent comptabilisées en charges.

Au bilan, les *Dettes sur biens pris en location* sont distinguées en parts non courante et courante. Les *Droits d'utilisation des biens pris en location* sont amortis linéairement sur la durée du contrat ou sur la durée d'utilité du bien sous-jacent si le contrat a pour effet de transférer au preneur la propriété du bien ou si le preneur est raisonnablement certain d'exercer une option d'achat.

Au compte de résultat, ces charges d'amortissement sont incluses dans les *Dotations aux amortissements, provisions et dépréciations du Résultat opérationnel d'activité*. La *Charge nette d'intérêts des dettes de location* est distinguée dans le poste *Autres produits et charges financiers*.

Dans le tableau des flux de trésorerie, ces charges d'amortissement sont incluses dans les *Dotations aux amortissements, provisions et dépréciations du flux net de trésorerie généré par l'activité*. La variation des dettes financières de location (loyers décaissés) et la *Charge nette d'intérêts des dettes de location* sont reportées dans le flux net de trésorerie lié aux opérations de financement.

Enfin, par exception, les contrats de courte durée inférieurs à 12 mois et ceux portant sur des actifs de faible valeur dont la valeur individuelle est inférieure à 5 000 USD sont comptabilisés directement en charges et ne sont donc pas retraités au bilan. De même sont comptabilisés en charges les loyers variables en fonction de l'utilisation ou des revenus générés par l'utilisation de l'actif sous-jacent.

9.1 Droits d'utilisation par catégorie de biens pris en location

(en milliers d'euros)

	Locaux loués	Véhicules loués	Total
Valeur brute			
31 décembre 2021	39 242	1 145	40 387
Variation de périmètre	-	-	-
Acquisitions	793	146	939
Cessions – mises en rebut	- 3 378	- 241	- 3 619
Autres mouvements	465	147	612
Écarts de conversion	839	- 4	835
31 décembre 2022	37 962	1 192	39 154
Amortissements			
31 décembre 2021	- 16 087	- 755	- 16 842
Variation de périmètre	-	-	-
Dotations	- 5 171	- 315	- 5 486

(en milliers d'euros)	Locaux loués	Véhicules loués	Total
Cessions – mises en rebut	3 249	223	3 471
Autres mouvements	8	113	121
Écarts de conversion	- 281	2	- 279
31 décembre 2022	- 18 281	- 733	- 19 015
Valeur nette			
31 décembre 2021	23 156	389	23 545
31 décembre 2022	19 681	459	20 139

9.2 Analyse de maturité des dettes sur biens pris en location

(en milliers d'euros)	Valeur comptable	Courant	Non courant	Ventilation non courant				Plus de 5 ans
				1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	
Dettes financières de location	29 242	5 774	23 468	6 028	5 171	4 458	1 593	6 218

Note 10 Provisions

Principes comptables, jugements et estimations

Une provision est constatée lorsqu'il existe une obligation vis-à-vis d'un tiers né antérieurement à la clôture de l'exercice et lorsque la perte ou le passif est probable et peut être évalué de manière fiable.

Les provisions étant estimées sur la base de risques ou de charges futures, leurs montants comportent une part d'incertitude et sont susceptibles d'être ajustés au cours des périodes ultérieures. L'impact de l'actualisation des provisions est pris en compte si celui-ci est significatif.

Dans le cas spécifique des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution. Ce coût correspond essentiellement aux indemnités de rupture de contrat, aux préretraites, aux coûts des préavis non effectués et coûts de formation des personnes devant partir et aux autres coûts liés aux fermetures de sites.

Les mises au rebut d'immobilisations, dépréciations de stock et autres actifs, liées directement à des mesures de restructuration, sont également comptabilisées dans les coûts de restructuration.

10.1 Provisions courantes et non courantes

(en milliers d'euros)	01/01/2022	Variation de périmètre	Dotations de l'exercice	Reprise de l'exercice (provision utilisée)	Reprise de l'exercice (provision non utilisée)	Autres mouvements	31/12/2022
Provisions pour litiges	535	-	415	- 45	-	-	905
Provisions pour garanties	130	-	10	-	-	0	140
Autres provisions pour risques	116	-	3	-	- 13	3	109
Sous-total provisions pour risques	781	-	428	- 45	- 13	3	1 154
Provisions pour impôts	-	-	-	-	-	-	-
Provisions pour restructuration	-	-	437	-	-	- 3	435
Autres provisions pour charges	108	-	1	- 19	-	-	90
Sous-total provisions pour charges	108	-	439	- 19	-	- 3	525
Total	889	-	866	- 64	- 13	0	1 679

(en milliers d'euros)	01/01/2022	Variation de périmètre	Dotations de l'exercice	Reprise de l'exercice (provision utilisée)	Reprise de l'exercice (provision non utilisée)	Autres mouvements	31/12/2022
Impact (net des charges encourues)							
Résultat opérationnel courant			427		- 13		
Résultat opérationnel			437		-		
Résultat financier			2		-		
Charge d'impôt			-		-		
Total			866		- 13		

- Les provisions pour litiges couvrent des litiges prud'homaux et des indemnités de départ de collaborateurs (905 k€ au 31 décembre 2022) ;
- les provisions pour garanties répondent à une obligation vis-à-vis de nos Clients en Allemagne pour couvrir les potentiels risques de garantie pour 140 k€ ;
- les autres provisions pour risques couvrent des coûts relatifs aux locaux en Allemagne et aux États-Unis pour un total de 109 k€ ;
- les provisions pour restructuration s'élèvent à 435 k€ dont 313 k€ en France et 82 k€ aux États-Unis ;
- les autres provisions pour charges sont des provisions pour ancienneté en Allemagne pour 90 k€.

10.2 Passifs éventuels

Principes comptables, jugements et estimations

Dans la mesure où une perte ou un passif n'est pas probable ou ne peut être mesuré de manière fiable, un passif éventuel est mentionné dans les engagements du Groupe.

Au 31 décembre 2022, aucun passif éventuel n'est à prendre en compte.

Note 11 Financement et gestion des risques financiers

11.1 Coût de l'endettement financier net

(en milliers d'euros)	Exercice 2022	Exercice 2021	Exercice 2020
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	40	69	61
Charges d'intérêt	- 1 382	- 560	- 665
Coût de l'endettement financier net	- 1 342	- 491	- 604
Charges d'intérêts nettes des dettes sur biens pris en location	- 725	- 811	- 809
Total coût de l'endettement financier net	- 2 068	- 1 302	- 1 413

En 2022, l'essentiel des charges d'intérêts concerne le coût des lignes de crédit RCF (*Revolving Credit Facility*). Elles reprennent en plus les coûts de financement du crédit impôts recherche pour 652 k€ en 2022.

L'actualisation du complément de prix d'acquisition de DXchange a représenté une charge financière de 125 k€ en 2022.

11.2 Autres charges et produits financiers

Principes comptables, jugements et estimations

Les gains et pertes de change portent principalement sur les transactions commerciales libellées en devises étrangères.

Les différences de change relatives aux prêts intra-groupe ont été considérées comme faisant partie intégrante de l'investissement net du Groupe dans les filiales étrangères concernées. Ces différences de change sont enregistrées en tant que composante distincte des capitaux propres sous la rubrique *Écarts de conversion* en application de la norme IAS 21.

(en milliers d'euros)	Exercice 2022	Exercice 2021	Exercice 2020
Gains et pertes de change	1 891	643	- 2 503
Reprises de provisions	- 1	- 2	- 2
Autres produits financiers	184	43	0
Total gains/pertes de change et autres produits financiers	2 074	685	- 2 505
Dotations aux provisions	- 0	- 0	- 1
Actualisation des engagements de retraite	- 78	- 90	- 120
Variation de valeur des instruments financiers dérivés	121	127	178
Autres charges financières	- 1 096	- 181	- 209
Total des autres charges financières	- 1 053	- 144	- 152
Total des autres produits & charges financiers	1 021	541	- 2 657

Le détail de la ligne « Actualisation des engagements de retraite » est fourni en note 5.3.

11.3 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Principes comptables, jugements et estimations

La rubrique *Trésorerie et équivalents de trésorerie* comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue, les autres placements très liquides ayant des échéances initiales inférieures ou égales à trois mois et les découverts bancaires. Les découverts bancaires figurent au passif courant du bilan, dans le poste *Emprunts et dettes financières – part à court terme*.

Conformément à la norme IAS 7, les équivalents de trésorerie se définissent comme des placements à court terme. Ils sont très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les OPCVM classés par l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) dans les catégories « monétaire » et « monétaire court terme » sont présumés, à titre pratique, satisfaire d'emblée aux quatre critères d'éligibilité cités. L'éligibilité des autres OPCVM de trésorerie en qualité d'« équivalents de trésorerie » n'est pas présumée : une analyse du respect des quatre critères cités est nécessaire.

Les équivalents de trésorerie sont comptabilisés à leur juste valeur ; les variations de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat dans la rubrique *Autres produits et charges financiers*.

La trésorerie nette comprend les disponibilités (comptes bancaires débiteurs et caisses), les valeurs mobilières de placement répondant à la définition des équivalents de trésorerie, les effets remis à l'encaissement et dont la date d'échéance est antérieure à la date de clôture et les comptes bancaires momentanément créditeurs.

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Disponibilités	18 325	25 355	16 165
Trésorerie et équivalents de trésorerie	18 321	25 355	16 165
Concours bancaires courants	- 14	- 153	- 14
Total	18 308	25 202	16 151

Sur les 18,3 M€ de trésorerie et équivalents de trésorerie (hors découverts bancaires) au 31 décembre 2022, 2,2 M€ sont détenus par la maison mère, 6,3 M€ par Axway Inc. aux États-Unis et 9,8 M€ par les autres filiales.

Parmi les filiales, les entités au Brésil et en Chine contribuent respectivement à la trésorerie nette à hauteur de 1,6 M€ et 0,5 M€ au 31 décembre 2022, contre 1,9 M€ et 0,6 M€ au 31 décembre 2021. Dans le cas d'un rapatriement, sous forme de paiements entre sociétés du Groupe ou de dividendes, de cette trésorerie détenue au Brésil et en Chine, une retenue à la source serait appliquée.

11.4 Emprunts et dettes financières – Endettement net

Principes comptables

Les emprunts et dettes financières comprennent essentiellement :

- les emprunts bancaires :

Ils sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, nette des coûts de transaction encourus. Les emprunts sont ultérieurement comptabilisés à leur coût amorti ; toute différence entre les produits (nets des coûts de transaction) et la valeur de remboursement est comptabilisée au compte de résultat sur la durée de l'emprunt selon la méthode du taux d'intérêt effectif ;

- les concours bancaires courants ;
- les autres dettes financières diverses ;

elles correspondent principalement aux clauses de complément de prix qui constituent une variation du prix initial de l'acquisition d'une société.

La part des emprunts et dettes financières devant être réglée dans les douze mois à compter de la date de clôture est classée en passifs courants.

(en milliers d'euros)	Courant	Non courant	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Emprunts bancaires	3 295	79 332	82 627	61 731	40 217
Autres dettes financières diverses	- 82	5 262	5 179	- 70	- 20
Concours bancaires courants	-	-	-	153	14
Emprunts et dettes financières	3 213	84 594	87 806	61 815	40 211
Disponibilités	- 18 321	-	- 18 321	- 25 355	- 16 165
Endettement net	- 15 109	84 594	69 485	36 459	24 046

Réconciliation avec le tableau des flux de trésorerie

Emprunts bancaires en début d'exercice	61 731	40 217	42 569
Mouvements donnant lieu à flux de trésorerie :			
• Émissions d'emprunts	32 820	60 000	-
• Remboursements d'emprunts	- 12 109	- 38 457	- 2 360
Mouvements ne donnant pas lieu à flux de trésorerie	185	- 29	8
Emprunts bancaires en fin d'exercice	82 627	61 731	40 217

Au 31 décembre 2022, les emprunts bancaires s'élevaient à 82,6 M€ qui se décomposent de la façon suivante :

- un tirage sur les lignes de *Revolving Credit Facilities* (RCF) pour un montant de 81,9 M€ ;
- une autre dette bancaire BPI pour un montant de 0,7 M€.

Pour compléter, le Groupe a reconnu une dette de 4,8 M€ au titre du complément de prix variable au profit du vendeur de la société DXchange en Inde.

Commentaires portant sur le RCF

Au 31 décembre 2022, le montant disponible sur le RCF est de 43,1 M€ (34 %) sur les 125 M€ que prévoit la convention.

En 2022, trois tirages supplémentaires sur le RCF ont été réalisés. Deux tirages libellés en euros pour un total de 15 M€ et un tirage émis en dollars américains pour un montant de 18 M\$. En supplément, un remboursement de 10 M€ a été opéré en 2022.

En 2021, deux tirages supplémentaires sur le RCF avaient été opérés. En septembre 2021, le Groupe avait effectué un premier tirage de 10 M€. Puis, en novembre 2021, le Groupe avait effectué un second tirage de 50 M€ après avoir remboursé un tirage de 36 M€ datant de novembre 2017.

Commentaires portant sur les autres dettes bancaires

L'emprunt de 5 M€ à la BPI France, contracté en juillet 2016, soumis à aucun *covenant* financier, est remboursé conformément à l'échéancier d'amortissement sur une durée de sept ans. En 2022, le Groupe a remboursé cet emprunt pour un montant de 1 M€. Au 31 décembre 2022, le capital restant dû est de 750 k€.

Au 31 décembre 2022, Axway a également procédé à une cession de son crédit d'impôt recherche à hauteur de 5,6 M€ au Crédit Agricole. Cette cession de créance a été déconsolidée (cf. note 7.3).

Commentaires portant sur les autres dettes financières liées au complément de prix sur acquisition

Le Groupe a reconnu une dette de 4,8 M€ représentant le complément de prix dû aux anciens actionnaires de la société DXchange en Inde. Ce complément de prix a été évalué sur la base d'un plan d'affaires progressif de cinq ans de la technologie DXchange allant de 2023 à 2027. Ce complément de prix peut donc varier, à la hausse ou à la baisse, en fonction du chiffre d'affaires de la technologie acquise. Le paiement du complément de prix est prévu pour un montant progressif de 2024 à 2028. Les montants futurs ont été actualisés au taux de 9,0 % à la date d'acquisition.

Cet *earn-out* a été réactualisé pour (+) 0,1 M€ au 31 décembre 2022.

11.5 Covenants bancaires

Le Credit Revolving Facility (RCF)

Axway Software dispose d'un *Credit Revolving Facility* (RCF) multidevise contracté auprès de six banques.

Ce financement a pour objectif d'augmenter la flexibilité financière d'Axway mais aussi de garantir sa capacité à financer une stratégie de croissance externe. Cette ligne de crédit porte sur un montant de 125 M€ sur cinq ans non amortissable.

Initialement signée en juillet 2014, cette convention d'ouverture de crédit revolving a fait l'objet d'un avenant « Amendements et allongement de la maturité » visant à réduire la grille de marge et à assouplir les *covenants* financiers, le 30 janvier 2019 après approbation du Conseil d'administration du 25 octobre 2018. La maturité, prévue en juillet 2021 a été prorogée successivement en janvier 2024 et en janvier 2026. En 2022, une renégociation de la convention a permis au Groupe de proroger la maturité jusqu'en avril 2027.

Ce financement offre une flexibilité accrue au Groupe dans le cadre d'acquisitions inférieures à 50 M€, pour lesquelles aucune documentation préalable ne sera requise. En outre, la dernière renégociation de 2022 laisse à Axway plus de marge de manœuvre sur la limitation quant à l'octroi de dividendes.

Le *Revolving Credit Facility* (RCF) conserve un rôle central dans la stratégie de financement des futures acquisitions du groupe Axway. Il s'agit d'un outil de financement très flexible, permettant une gestion dynamique de la trésorerie.

Le taux d'intérêt applicable est l'Euribor relatif à la période de tirage concernée auquel s'ajoute une marge ajustée semestriellement en fonction de l'évolution du ratio : endettement net sur l'excédent brut d'exploitation. L'endettement net retenu exclut la dette de participation des salariés et l'endettement relatif à la norme IFRS 16 applicable depuis 2019.

Ces lignes sont soumises à une commission d'utilisation et de non-utilisation.

À noter qu'à compter de l'application de la nouvelle convention 2022, deux *covenants* bancaires, au lieu de trois selon la précédente convention, doivent être respectés.

Les covenants bancaires et les ratios financiers au 31 décembre 2022

(en milliers d'euros)		Exercice 2022	Exercice 2021	Exercice 2020	
Endettement net		69 485	36 459	24 046	
Excédent brut d'exploitation		49 897	35 829	36 584	
Ratio R1 :	Endettement net Excédent brut d'exploitation	1,39	1,02	0,66	R1 < 3
Endettement net		69 485	36 459	24 046	
Capitaux propres		334 904	378 856	359 941	
Ratio R3 :	Endettement net Capitaux propres	0,21	0,10	0,07	R3 < 1

Les deux ratios financiers doivent être respectés au titre des *covenants* :

- ratio « endettement net sur excédent brut d'exploitation » doit être inférieur à 3,0 pendant toute la durée du crédit ;
- ratio « endettement net sur fonds propres » doit être inférieur à 1,0 pendant toute la durée du crédit.

Au 31 décembre 2022, les deux ratios financiers sont bien respectés au titre des *covenants*.

11.6 Instruments financiers inscrits au bilan

Principes comptables

Les instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date de conclusion du contrat. Ils sont ensuite réévalués à leur juste valeur. La méthode de comptabilisation du profit ou de la perte afférents dépend de la désignation du dérivé en tant qu'instrument de couverture et, le cas échéant, de la nature de l'élément couvert.

Le Groupe désigne certains dérivés comme :

- des couvertures de la juste valeur d'actifs ou de passifs comptabilisés ou d'un engagement ferme (couverture de juste valeur) ; ou
- des couvertures d'un risque spécifique associé à un actif ou un passif comptabilisé ou à une transaction future hautement probable (couverture de flux de trésorerie) ; ou bien
- des couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger (couverture d'un investissement net).

La juste valeur d'un instrument dérivé de couverture est classée :

- en actif ou passif non courant lorsque l'échéance résiduelle de l'élément couvert est supérieure à douze mois ; et
- en actif ou passif courant lorsque l'échéance résiduelle de l'élément couvert est inférieure à douze mois.

Les variations de juste valeur des instruments dérivés qui répondent aux conditions de la comptabilité de couverture impactent les capitaux propres.

Les instruments dérivés détenus à des fins de transaction sont classés en actifs ou passifs courants si dénouables à moins d'un an de la clôture, sinon en actifs ou passifs non courants. Le Groupe classe également en spéculatif les instruments dérivés qui ne peuvent être qualifiés d'instruments de couverture désignés et efficaces au sens d'IFRS 9. Les variations de leur juste valeur sont enregistrées au compte de résultat en Autres produits et charges financiers.

a. Au 31 décembre 2022

(en milliers d'euros)

31/12/2022

Ventilation par classes d'instruments financiers

Valeur au bilan	Actifs et passifs à la juste valeur	Actifs disponibles à la vente	Prêts, créances et autres dettes	Dettes financières au coût amorti	Dettes financières IFRS 16	Inst. dérivés à la juste valeur par le résultat	Inst. dérivés à la juste valeur par les capitaux propres		
Actifs financiers	11 810	11 810	-	-	11 810	-	-	-	-
Clients et comptes rattachés	148 149	148 149	-	-	148 149	-	-	-	-
Autres créances courantes	14 955	14 955	-	-	14 955	-	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	18 321	18 321	18 321	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers	193 235	193 235	18 321	-	174 914	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières – part à long terme	84 594	84 594	-	-	-	84 594	0	-	-
Dettes financières de location – part à long terme	23 468	23 468	-	-	-	-	23 468	-	-
Autres dettes non courantes	9 013	9 013	-	-	9 013	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières – part à court terme	3 213	3 213	-	-	-	3 213	-	-	-
Dettes financières de location – part à court terme	5 774	5 774	-	-	-	-	5 774	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	11 271	11 271	-	-	11 271	-	-	-	-
Autres dettes courantes	47 612	47 612	-	-	47 573	-	-	-	-
Passifs financiers	184 944	184 944	-	-	67 856	87 806	29 243	-	-

La juste valeur des créances Clients, des autres créances courantes, des dettes fournisseurs ainsi que des autres dettes courantes est assimilée à la valeur au bilan, compte tenu de leurs très courtes échéances de paiement.

b. Au 31 décembre 2021

(en milliers d'euros)

31/12/2021

Ventilation par classes d'instruments financiers

Valeur au bilan	Juste valeur	Actifs et passifs à la juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts, créances et autres dettes	Dettes financières au coût amorti	Dettes financières IFRS 16	Inst. dérivés à la juste valeur par le résultat	Inst. dérivés à la juste valeur par les capitaux propres	
Actifs financiers	8 817	8 817	-	-	8 817	-	-	-	-
Clients et comptes rattachés	105 102	105 102	-	-	105 102	-	-	-	-
Autres créances courantes	14 633	14 633	-	-	14 633	-	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	25 355	25 355	25 355	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers	153 908	153 908	25 355	-	128 552	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières – part à long terme	60 097	60 097	-	-	-	60 097	-	-	-
Dettes financières de location – part à long terme	27 198	27 198	-	-	-	-	27 198	-	-
Autres dettes non courantes	9 772	9 772	-	-	9 772	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières – part à court terme	1 718	1 718	-	-	-	1 718	-	-	-
Dettes financières de location – part à court terme	6 167	6 167	-	-	-	-	6 167	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	10 899	10 899	-	-	10 899	-	-	-	-
Autres dettes courantes	35 145	35 145	-	-	35 133	-	-	-	-
Passifs financiers	150 997	150 997	-	-	55 804	61 815	33 366	-	-

11.7 Gestion des risques financiers

11.7.1 Risque de crédit

Les risques de crédit sont évoqués dans la note 7.2 « Clients et comptes rattachés » dans les points « Échéancier des créances Clients » et « État des variations des dépréciations pour créances douteuses ».

11.7.2 Risque de liquidité

Suivant la définition donnée par l'Autorité des Marchés Financiers, le risque de liquidité est caractérisé par l'existence d'un actif à plus long terme que le passif, et se traduit par l'incapacité de rembourser ses dettes à court terme en cas d'impossibilité de mobiliser son actif ou de recourir à de nouvelles lignes bancaires.

Le tableau ci-dessous présente les flux de trésorerie contractuels non actualisés de l'endettement net consolidé au 31 décembre 2022 :

(en milliers d'euros)	Valeur comptable	Total des flux contractuels	Moins de 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts bancaires	82 627	95 011	3 610	2 863	2 856	2 856	82 826	-
Autres dettes financières diverses	5 179	8 318	14	682	197	899	2 271	4 256
Concours bancaires courants	-	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières	87 806	103 329	3 623	3 545	3 053	3 755	85 097	4 256
Disponibilités	- 18 321	- 18 321	- 18 321	-	-	-	-	-
Endettement net consolidé	69 485	85 008	- 14 698	3 545	3 053	3 755	85 097	4 256

11.7.3 Risques de marché

a. Risque de taux d'intérêt

La Direction Financière du Groupe, en liaison avec les établissements bancaires partenaires, gère le risque de taux d'intérêt.

Couverture des emprunts

Aucune couverture n'a été mise en place en 2020, 2021 et en 2022.

Synthèse de l'exposition au risque de taux d'intérêt

Le tableau ci-dessous présente l'exposition du Groupe au risque de taux d'intérêt sur la base des engagements au 31 décembre 2022 :

a. Au 31/12/2022	Taux	31/12/2022	Moins					Plus de 5 ans
			de 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	
Disponibilités	Taux fixe	18 321	18 321	-	-	-	-	-
	Taux variable	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers	Taux fixe	18 321	18 321	-	-	-	-	-
	Taux variable	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts bancaires	Taux fixe	- 500	- 500	-	-	-	-	-
	Taux variable	- 82 127	- 2 795	- 2 955	- 2 606	- 2 517	- 71 253	-
Autres dettes financières	Taux fixe	- 682	-	- 682	-	-	-	-
	Taux variable	- 4 497	82	-	- 146	- 609	- 1 406	- 2 419
Concours bancaires courants	Taux fixe	-	-	-	-	-	-	-
	Taux variable	-	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers	Taux fixe	- 1 182	- 500	- 682	-	-	-	-
	Taux variable	- 86 624	- 2 713	- 2 955	- 2 752	- 3 126	- 72 659	- 2 419
Exposition nette avant couverture	Taux fixe	17 139	17 821	- 682	-	-	-	-
	Taux variable	- 86 624	- 2 713	- 2 955	- 2 752	- 3 126	- 72 659	- 2 419
Exposition nette après couverture	Taux fixe	17 139	17 821	- 682	-	-	-	-
	Taux variable avec cap et floor	-	-	-	-	-	-	-
	Taux variable	- 86 624	- 2 713	- 2 955	- 2 752	- 3 126	- 72 659	- 2 419

b. Risque de change

Le risque de change concerne essentiellement la conversion des états financiers des sociétés américaines, brésilienne, anglaise et suédoise. Ce risque ne fait l'objet d'aucune couverture particulière.

Le risque de fluctuation sur les opérations commerciales libellées en devise étrangère est peu important, chacune des entités intervenantes très majoritairement dans son pays et sa devise.

Par ailleurs, dans le cadre des transactions intra-groupe, le Groupe est exposé au risque de variation des cours des devises au titre :

- de la facturation de la production des services provenant d'un centre délocalisé en Roumanie. L'impact de ces variations de change sur le résultat est en principe négligeable compte tenu des règlements réguliers ;
- de la facturation des redevances par le Groupe aux filiales opérant dans une devise fonctionnelle différente de l'euro ;
- des emprunts et prêts en devises, correspondant à des financements intra-groupe. L'impact de ces variations des devises est imputé en capitaux propres. Ces flux financiers ne font pas l'objet de couverture systématique.

Au 31 décembre 2022, la valeur nette comptable des actifs et passifs comptabilisés par les entités du Groupe dans une monnaie autre que leur monnaie fonctionnelle, est la suivante :

Transactions commerciales intra-groupe

(en milliers d'euros)	AUD	BRL	EURO	GBP	SGD	USD	CHF	Autres	Total
Actifs	4 036	-	4 024	1 789	5 707	32 213	-	3 330	51 100
Passifs	217	250	1 462	- 434	119	21 536	157	307	23 614
Position nette avant couverture	3 818	- 250	2 562	2 223	5 589	10 676	- 157	3 024	27 485
Position nette après couverture	3 818	- 250	2 562	2 223	5 589	10 676	- 157	3 024	27 485

Analyse de sensibilité

(en milliers d'euros)	AUD	BRL	EURO	GBP	SGD	USD	CHF	Autres	Total
Hypothèse de variation de devise (appréciation)	5 %	5 %	5 %	5 %	5 %	5 %	5 %	5 %	-
Impact net résultat	191	- 12	128	111	279	534	- 8	151	1 374
Impact capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Comptes courants

(en milliers d'euros)	AUD	BRL	EURO	GBP	SGD	USD	CHF	Autres	Total
Actifs	-	-	1 223	1 402	-	40 986	-	-	43 611
Passifs	2 515	-	856	-	1 122	21 501	-	825	26 819
Position nette avant couverture	- 2 515	-	368	1 402	- 1 122	19 484	-	825	16 791
Position nette après couverture	- 2 515	-	368	1 402	- 1 122	19 484	-	- 825	16 791

Analyse de sensibilité

(en milliers d'euros)	AUD	BRL	EURO	GBP	SGD	USD	CHF	Autres	Total
Hypothèse de variation de devise (appréciation)	5 %	5 %	5 %	5 %	5 %	5 %	5 %	5 %	-
Impact net résultat	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Impact capitaux propres	- 126	-	18	70	- 56	974	-	- 41	840

c. Risque sur actions

Le Groupe ne détient pas d'actions dans le cadre de ses placements et ne détient pas de participations en actions cotées en Bourse.

Au 31 décembre 2022, Axway Software détenait 41 497 de ses propres actions, acquises dans le cadre des programmes de rachat autorisés par l'Assemblée Générale, au prix moyen de 16,47 € représentant un total de 0,7 M€.

Au 31 décembre 2022, Axway Software détenait également 609 191 de ses propres actions, acquises dans le cadre des programmes de rachat autorisés par l'Assemblée Générale pour rémunérer des plans d'attribution d'actions gratuites, au prix moyen de 18,49 € représentant un total de 11,3 M€.

Toutes les opérations concernant les actions autodétenues sont imputées directement sur les capitaux propres. L'impact au 31 décembre 2022 est de (-) 14,2 M€ (cf. État des variations des capitaux propres consolidés).

Eu égard au nombre limité d'actions autodétenues (3,01 % du capital), le Groupe n'est pas exposé à un risque sur actions significatif. Par ailleurs, la valeur des actions autodétenues étant déduite des capitaux propres, les variations du cours de l'action sont sans incidence sur le compte de résultat consolidé.

Note 12 Flux de trésorerie

12.1 Variation de l'endettement net

(en milliers d'euros)

	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Endettement net en début d'exercice (A)	36 459	24 046	21 566
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	61 836	33 731	32 838
Coût de l'endettement financier net	2 068	1 302	1 413
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	- 7 408	6 913	5 095
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	56 496	41 946	39 346
Impôt versé	- 2 559	- 2 780	- 3 516
Variation du besoin en fonds de roulement	- 40 978	- 26 224	- 23 706
Flux net de trésorerie généré par l'activité	12 959	12 941	12 124
Variation liée aux opérations d'investissement	- 2 318	- 2 821	- 7 746
Loyers décaissés	- 7 239	- 6 680	- 4 444
Intérêts financiers nets versés	- 1 239	- 590	- 657
Flux net de trésorerie disponible	2 163	2 850	- 723
Incidence des variations de périmètre	- 13 694	-	- 400
Investissements financiers	84	- 81	- 26
Dividendes	- 8 492	- 8 623	-
Augmentations de capital en numéraire	-	2 026	649
Autres variations	- 13 787	- 9 248	- 921
Variation nette totale de l'exercice (B)	- 33 726	- 13 077	- 1 421
Incidence des variations de taux de change	700	664	- 1 059
Endettement net en fin d'exercice (A-B)	69 485	36 459	24 046

12.2 Rapprochement du BFR avec le tableau de flux de trésorerie

La variation du BFR s'élève à (-) 41,0 M€ en 2022 à comparer à une variation du BFR de (-) 26,2 M€ en 2021.

Cette dégradation de la variation du BFR est toujours la conséquence du changement de modèle d'affaires. Au titre de l'année 2022, le volume significatif de contrats *Customer Managed* notamment ceux signés à la fin de l'année n'ont pas généré d'entrée de trésorerie. Dans le détail, la variation du BFR s'explique par les éléments suivants :

- la hausse du poste « factures à établir » lié à l'offre de Souscription *Customer Managed* pour 27,3 M€ en 2022 ;
- la baisse des produits constatés d'avance de 8,2 M€ venant de l'attrition sur les contrats de maintenance qui reste supérieure aux nouvelles signatures de contrats de Souscription « Axway Managed ».

En complément de l'effet induit par le changement de modèle d'affaires, on note :

- le niveau des encaissements avec un poste créances Clients qui impacte le BFR de (-) 8,2 M€ ;
- les coûts d'obtention des contrats payés d'avance (commissions) qui impacte le BFR de (-) 6,2 M€ ;
- la variation sur les dettes courantes de (+) 10,6 M€ qui est dû à la hausse des provisions sur les rémunérations variables.

Pour compléter cette analyse :

- une analyse du DSO est décrite dans la note 7.2 « Créances Clients » ;
- une analyse sur la décomptabilisation des créances de crédits d'impôts recherche est décrite dans la note 7.3 « Autres créances courantes ».

(en milliers d'euros)	Exercice 2022	Exercice 2021	Variation nette	Dont éléments hors BFR	Dont éléments de BFR	Variation des éléments de BFR sans effet trésorerie		Impact cash au tableau des flux
						Change	Autre	
Actif non courant	9 669	6 108	3 562	-	3 562	88	-	- 3 473
Clients et comptes rattachés	148 149	105 102	43 047	-	43 047	1 711	5 773	- 35 563
• Créances Clients	64 302	49 324	14 978	-	14 978	975	5 765	- 8 238
• Facture à établir	83 847	55 778	28 069	-	28 069	736	8	- 27 325
Autres créances courantes	30 642	27 806	2 836	-	2 854	282	- 104	- 2 658
Actif courant	178 791	132 908	45 883	-	45 900	1 993	5 669	- 38 221
Total actif	188 460	139 016	49 445	-	49 462	2 081	5 669	- 41 695
Passif non courant	- 1 911	- 2 489	578	-	578	- 103	- 507	- 1 189
Fournisseurs	- 11 271	- 10 899	- 371	-	- 371	- 1 844	-	- 1 473
Avances et acomptes reçus sur commandes	- 101	- 85	- 16	-	- 16	1	- 1	16
Produits constatés d'avance	- 55 628	- 55 826	198	-	198	- 2 239	- 4 795	- 7 232
Autres dettes courantes	- 45 203	- 33 362	- 11 841	86	- 11 927	- 664	- 1 075	10 595
Passif courant	- 112 202	- 100 172	- 12 030	86	- 12 116	- 4 746	- 5 871	1 906
Total passif	- 114 113	- 102 661	- 11 452	86	- 11 538	- 4 849	- 6 379	717
Total BFR	74 347	36 355	37 993	86	37 924	- 2 768	- 710	- 40 978

12.3 Autres flux de trésorerie

Le flux net de trésorerie généré par l'activité s'élève à 13,0 M€ en 2022 avec une capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt de 56,5 M€. L'impact favorable de la norme IFRS 16 sur ce poste est de 6,4 M€.

Le flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement s'élève à (-) 11,1 M€. Il provient principalement de l'acquisition de DXchange en Inde pour 8,9 M€.

Le flux net de trésorerie lié aux opérations de financement s'élève à (-) 9,5 M€. Trois principaux flux expliquent cette variation :

- le paiement des dividendes pour un montant de (-) 8,5 M€ ;
- le programme de rachat des actions propres pour un montant de (-) 13,7 M€ ;
- la variation des emprunts bancaires pour un montant de (+) 20,7 M€.

Par ailleurs, la variation des dettes financières de location (IFRS 16) a représenté un flux de 7,2 M€.

Note 13 Capitaux propres et résultat par action

L'état des variations des capitaux propres consolidés figure dans la section 5.4 « État de variation des capitaux propres ».

13.1 Évolution du capital social

Le capital au 31 décembre 2021 s'élevait à 43 267 194 €, composé de 21 633 597 actions entièrement libérées d'une valeur nominale de 2,00 €.

Au cours de l'exercice 2022, le Groupe n'a pas procédé à une émission d'actions nouvelles.

Le capital résultant au 31 décembre 2022 s'élève à 43 267 194 € et est composé de 21 633 597 actions entièrement libérées d'une valeur nominale de 2,00 €.

13.2 Opérations sur titres autodétenus

Principes comptables

Toutes les actions Axway détenues par la société mère ou une de ses filiales sont comptabilisées à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres.

Au 31 décembre 2022, la valeur des actions propres portée en diminution des capitaux propres consolidés s'élève à 14,2 M€. Elle est constituée de 766 497 actions dont 41 497 actions détenues dans le cadre du contrat de liquidité et 725 000 actions Axway acquises sur les marchés destinés à servir les paiements fondés en actions (cf. note 5.4). L'intégralité de ces dernières sera attribuée aux bénéficiaires en 2023, 2024 et 2025.

13.3 Plans d'options de souscription d'actions

La période d'exercice des options, sur les plans d'attribution 2011 et 2013, a pris fin le 18 novembre 2021. Au 31 décembre 2021, plus aucune option n'était en circulation sur ces plans.

13.4 Plans d'attribution d'actions gratuites

Les charges liées aux plans d'attribution gratuite d'actions, s'élèvent à 3,4 M€ en 2022 (cf. note 5.4) dont (-) 0,1 M€ de contribution patronale. Le montant hors contribution patronale a été porté aux capitaux propres du Groupe pour 3,5 M€.

13.5 Réserves liées au capital

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Primes d'émission, de fusion et d'apport	113 380	113 380	111 541
Réserve légale	4 245	4 245	4 245
TOTAL	117 625	117 625	115 786

13.6 Dividendes

L'Assemblée Générale d'Axway Software réunie le 24 mai 2022, statuant sur les comptes 2021, a décidé de distribuer un dividende de 0,40 € par action, soit un montant de 8,5 M€.

Ce dividende a été mis en paiement le 8 juin 2022.

Il est proposé à l'Assemblée Générale 2023 statuant sur les comptes de l'exercice 2022 de distribuer un dividende de 0,40 € par action, soit, sur la base du nombre d'actions existant au 31 décembre 2022, un montant de 8,7 M€.

13.7 Réserves de conversion

Conformément aux principes décrits en note 1.5.2, les réserves de conversion comprennent les écarts de conversion entre devises fonctionnelles des entités du Groupe et devise de présentation et les effets des couvertures des investissements nets dans des activités à l'étranger. Leurs variations sont reconnues dans les *Autres éléments du résultat global*. Ces réserves de conversion varient également en fonction des mouvements de cession des activités à l'étranger.

Au 31 décembre 2022, les réserves de conversion se décomposent par devise de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
USD	43 247	26 470	6 877
SEK	- 4 842	- 3 017	- 2 546
RON	- 504	- 498	- 429
Autres devises	257	757	1 164
TOTAL	38 158	23 712	5 066

13.8 Objectifs, politique et procédures de gestion du capital

Le capital est composé exclusivement des éléments tels que présentés au bilan. Il n'existe pas de dettes financières considérées comme du capital, et, inversement, il n'y a pas de composants de capitaux propres considérés comme ne constituant pas du capital.

L'entreprise n'est pas soumise à des contraintes externes au titre de son capital hormis le ratio de l'endettement financier net sur fonds propres, qui, aux termes des *covenants* prévus dans le contrat de syndication, doit rester inférieur à 1 pendant toute la durée du crédit (cf. note 11.5).

Le Groupe a souscrit un contrat de liquidité dans le souci de favoriser la liquidité des transactions et la régularité de cotation des titres ainsi que d'éviter les décalages de cours non justifiés par la tendance du marché. Le montant du compte de liquidité permettant à l'Animateur de réaliser les interventions prévues par ce contrat est de 1,1 M€.

Les actions propres sont détaillées en note 13.2.

13.9 Résultats par action

Principes comptables

Les résultats par action présentés avec le compte de résultat sont calculés à partir du résultat net – part attribuable aux propriétaires de la Société suivant les modalités décrites ci-dessous :

a. Le résultat de base par action

Le résultat de base par action est déterminé à partir du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période. Il est calculé en fonction des dates d'encaissement des fonds provenant d'augmentations de capital réalisées en numéraire, et de la date de première consolidation pour les augmentations de capital réalisées en rémunération d'apports externes de titres de nouvelles sociétés consolidées.

b. Le résultat dilué par action

Le résultat dilué par action est calculé en ajustant le résultat net – part attribuable aux propriétaires de la Société et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation de l'effet dilutif de l'exercice des plans d'options de souscription d'actions ouverts à la clôture de l'exercice. Il est fait application de la méthode du rachat d'actions au prix du marché sur la base du cours moyen annuel de l'action.

(en euros)	Exercice 2022	Exercice 2021	Exercice 2020
Résultat net – part attribuable aux propriétaires de la société mère	- 40 044 593	9 602 221	8 477 560
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	21 633 597	21 525 209	21 293 843
Résultat de base par action	- 1,85	0,45	0,40

(en euros)	Exercice 2022	Exercice 2021	Exercice 2020
Résultat net – part du Groupe	- 40 044 593	9 602 221	8 477 560
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	21 633 597	21 525 209	21 293 843
Nombre moyen pondéré de titres retenus au titre des éléments dilutifs	598 282	895 010	1 064 832
Nombre moyen pondéré d'actions pour le calcul du résultat net dilué par action	22 231 879	22 420 219	22 358 675
Résultat dilué par action	- 1,85	0,43	0,38

Les instruments dilutifs que sont les options de souscription d'actions et les plans d'attribution d'actions gratuites sont présentés dans la note 5.4.

N'ont été prises en compte dans le calcul du résultat dilué par action que les actions ordinaires potentielles dilutives. Au 31 décembre 2022, il n'y a pas d'action ordinaire pouvant avoir un effet relatif.

Note 14 Transactions avec les parties liées

14.1 Transactions avec Sopra Steria Group, les sociétés liées à Sopra Steria Group et Sopra GMT

Les tableaux ci-dessous détaillent les transactions entre le groupe Axway et Sopra Steria Group SA, les sociétés du Groupe Sopra Steria et la holding GMT.

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Transactions avec Sopra Steria Group			
Ventes de biens et services	2 051	2 927	3 244

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Achats de biens et services	- 90	- 207	- 128
Créances opérationnelles	480	1 145	961
Dettes opérationnelles	53	- 5	-
Transactions avec les sociétés liées à Sopra Steria Group			
Ventes de biens et services	3 310	2 895	4 320
Achats de biens et services	- 8 331	- 7 295	- 7 616
Créances opérationnelles	2 832	1 241	2 333
Dettes opérationnelles	- 1 368	- 1 077	- 1 514
Transactions avec Sopra GMT			
Achats de biens et services	- 1 295	- 1 018	- 435
Dettes opérationnelles	80	- 291	- 24

Les achats de sous-traitance auprès de Sopra India ont représenté 7,3 M€ en 2022, en hausse par rapport à 2021 (6,1 M€). Les achats auprès des autres entités Sopra Steria Group sont stables à 2,4 M€.

14.2 Filiales et participations

Les transactions et soldes entre Axway Software et ses filiales sont totalement éliminés en consolidation, toutes ces filiales étant consolidées par intégration globale.

14.3 Relations avec d'autres parties liées

Aucune relation avec d'autres parties liées n'est à prendre en compte.

Note 15 Engagements hors bilan

15.1 Obligations contractuelles données

Le Groupe loue des équipements informatiques, du matériel de bureau et des locaux aux termes de contrats de location simples. Les loyers enregistrés à ce titre s'élevaient respectivement à 9,9 M€, 8,5 M€ et 10,3 M€ en 2022, 2021 et 2020.

Au 31 décembre 2022, les redevances annuelles minimales futures au titre des contrats de location non résiliables et non retenues dans la valorisation des dettes financières de location (IFRS 16) étaient les suivantes :

(en milliers d'euros)	Locations simples
2023	1 656
2024	883
2025	861
2026	1 353
2027	215
2028 et au-delà	817
Total des loyers minimaux futurs	5 786

15.2 Engagements donnés liés à l'activité courante

(en milliers d'euros)	Montant des engagements par période			31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
	À moins de 1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans			
Cautions bancaires pour dépôts de garantie des locaux loués	-	287	-	287	328	328
Autres garanties	-	110	-	110	107	103
Nantissements, garanties, hypothèques et sûretés réelles	-	177	-	177	177	177
Indemnité liée aux cessations de fonction du Directeur Général	-	-	709	709	667	616
Total	-	574	709	1 283	1 279	1 224

Le Conseil d'administration du 20 février 2019 a validé une indemnité liée aux cessations de fonction de Patrick Donovan. Cette indemnité équivaut à une année de rémunérations fixe et variable pour un total de 756 k\$ soit 709 k€ au cours du 31 décembre 2022.

15.3 Engagements reçus – covenants et concours bancaires courants

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Ligne de crédit non utilisé	43 124	65 000	89 000
Concours bancaires courants non utilisés	20 000	20 000	20 000
Total des engagements comptabilisés	63 124	85 000	109 000

Axway Software dispose d'une convention de crédit revolving multidevise de 125 M€. Au 31 décembre 2022, 43,1 M€ sont disponibles (cf. note 11.4).

Au titre des engagements reçus, Axway Software bénéficie d'une ligne de découvert non utilisée de 20 M€.

Au titre des *covenants* adossés aux lignes de crédit revolving, deux ratios financiers doivent être respectés. Ces ratios sont décrits dans la note 11.5 sur les *covenants* bancaires.

Au 31 décembre 2022, le Groupe respecte l'ensemble des *covenants* et engagements contenus dans ce contrat dont les points suivants :

- les impacts de la norme IFRS 16 sont exclus du calcul des ratios ;
- l'endettement financier net retenu dans ces calculs ne prend pas en compte la participation des salariés ;
- l'EBE consolidé qui est détaillé ci-dessous :

(en milliers d'euros)	
Résultat opérationnel d'activité (source URD – section 5.1 « État du résultat net consolidé »)	46 273
Dotations aux amortissements, provisions et dépréciations (source URD – section 5.1 « État du résultat net consolidé »)	11 415
Charge nette liée aux avantages postérieurs à l'emploi et assimilés (provision pour retraite) (source URD – note 5.1 « Charges du personnel »)	324
Autres produits et charges opérationnels (source URD – section 5.1 « État du résultat net consolidé »)	- 83 790
Autres produits et charges opérationnels, Moins-value de consolidation sur les actifs incorporels (non-cash) (source URD – note 4.5 « Autres produits et charges opérationnels »)	82 069
Charges de location (impact de la norme IFRS 16) (source URD – note 4.2.2 « Charges externes »)	- 6 395
EBE consolidé	49 897

15.4 Nantissements, garanties et sûretés

Aucun nantissement, garantie ou sûreté n'a été consenti par Axway au 31 décembre 2022.

Note 16 Événements postérieurs à la clôture

Entre le 1^{er} janvier 2023 et le jour du Conseil d'administration, aucun événement significatif susceptible d'impacter les comptes présentés n'est intervenu.

Note 17 Liste des entreprises consolidées au 31 décembre 2022

Société	Pays	% contrôle	% intérêt	Méthode de consolidation
Axway Software	France	-	-	Société mère
Axway Distribution France SAS	France	100 %	100 %	IG
Axway SAS	France	100 %	100 %	IG
Axway UK Ltd	Royaume-Uni	100 %	99,998 %	IG
Axway Ireland	Irlande	100 %	100 %	IG
Axway Nordic AB	Suède	100 %	100 %	IG
Axway GmbH	Allemagne	100 %	100 %	IG
Axway BV	Pays-Bas	100 %	100 %	IG
Axway Belgium	Belgique	100 %	99,9 %	IG
Axway Srl	Italie	100 %	100 %	IG
Axway Software Iberia	Espagne	100 %	100 %	IG
Axway Software do Brasil LTDA	Brésil	100 %	99,99 %	IG
Axway Romania Srl	Roumanie	100 %	100 %	IG
Axway Bulgaria EOOD	Bulgarie	100 %	100 %	IG
Axway Inc.	États-Unis	100 %	100 %	IG
Axway Pte Ltd	Singapour	100 %	100 %	IG
Axway Software China	Chine	100 %	100 %	IG
Axway Ltd	Hong Kong	100 %	100 %	IG
Axway Pty Ltd	Australie	100 %	100 %	IG
Axway Switzerland	Suisse	100 %	100 %	IG
DXchange	Inde	100 %	99,99 %	IG
DXvmt	Inde	100 %	100 %	IG

IG : Intégration globale.

Note 18 Honoraires des Commissaires aux comptes

Honoraires des contrôleurs légaux des comptes et des membres de leurs réseaux

	Mazars						Auditeurs & Conseils Associés					
	Montant (HT)			%			Montant (HT)			%		
	2022	2021	2020	2022	2021	2020	2022	2021	2020	2022	2021	2020
<i>(en milliers d'euros)</i>												
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés												
• Émetteur	198	147	124	39 %	33 %	31 %	155	132	112	73 %	70 %	65 %
• Filiales intégrées globalement	294	250	263	59 %	56 %	66 %	46	46	50	22 %	24 %	29 %
Sous-total	492	396	387	98 %	88 %	97 %	201	178	162	95 %	95 %	94 %
Services autres que la certification des comptes												
• Émetteur*	10	44	10	2 %	10 %	3 %	10	10	10	5 %	5 %	6 %
• Filiales intégrées globalement	-	9	-	0 %	2 %	0 %	-	-	-	0 %	0 %	0 %
Sous-total	10	52	10	2 %	12 %	3 %	10	10	10	5 %	5 %	6 %
Total	502	448	397	100 %	100 %	100 %	211	188	172	100 %	100 %	100 %

* Dont : Rapport sur les conventions réglementées, revue du Rapport de gestion, lettre de fin de travaux, attestation portant sur des ratios financiers, projet Workday pour 2021, revue de la mise en œuvre de la réglementation sur la Taxinomie verte européenne.

5.7 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2022

À l'Assemblée Générale de la société Axway Software,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Axway Software relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessous est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et

appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies

significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Reconnaissance du chiffre d'affaires lié aux licences et aux contrats de Souscription « Customer Managed »

(note 4.1.1 de l'annexe aux comptes consolidés)

Risque identifié

L'activité du Groupe inclut plusieurs métiers dont la vente de licences et la vente de contrats de Souscription dits « Customer Managed ». Au 31 décembre 2022, le chiffre d'affaires du Groupe relatif aux licences s'élève à 11,6 M€, soit 3,7 % du chiffre d'affaires consolidé. Le chiffre d'affaires Souscription, dont l'offre « Customer Managed », s'élève à 154 M€, soit 49 % du chiffre d'affaires consolidé.

En règle générale, le chiffre d'affaires licences est comptabilisé immédiatement lors de la livraison qui est considérée comme accomplie lorsque toutes les obligations contractuelles ont été remplies, c'est-à-dire lorsque les prestations restant éventuellement à exécuter ne sont pas significatives et ne sont pas susceptibles de remettre en cause l'acceptation par le client des produits livrés.

Parfois, des contrats composés d'éléments multiples (licence, maintenance, prestations associées...) peuvent être négociés pour un prix global. Dans ce cas, le montant du chiffre d'affaires attribuable à la licence est obtenu par différence entre le montant total du contrat et la juste valeur des autres obligations de prestations qui le composent.

Les contrats de Souscription « Customer Managed » correspondent à une offre hybride qui inclut trois obligations de prestation distinctes : Licence, Maintenance et Souscription. Le prix du contrat doit être affecté à chacune des obligations de prestation dont le chiffre d'affaires est reconnu selon des modalités propres à chacune d'entre elles.

Dans ce contexte, les risques d'audit concernent notamment la correcte séparation des exercices et les modalités d'attribution du chiffre d'affaires aux différentes obligations de prestations.

La reconnaissance du revenu de ces métiers est considérée comme un point clé de notre audit en raison de leur importance significative dans les comptes du Groupe et en particulier de leur incidence sur le résultat opérationnel.

Notre réponse

Notre approche d'audit s'appuie sur l'évaluation des procédures de contrôle interne mises en place par le Groupe

afin de contrôler l'évaluation, la réalité et la correcte séparation des exercices du chiffre d'affaires licences et du chiffre d'affaires Souscription « Customer Managed » et sur des procédures d'audit de substance.

Nos travaux ont notamment consisté à :

- effectuer une revue de la conception du contrôle interne ainsi que des tests d'efficacité des contrôles clés des procédures afférentes à la reconnaissance de ce chiffre d'affaires ;
- réaliser, par sondage ou au moyen d'autres méthodes de sélection, des tests de détail sur le chiffre d'affaires des contrats de licences et de Souscription « Customer Managed » signés au cours de l'exercice afin de vérifier la réalité et l'évaluation du revenu ainsi que la correcte séparation des exercices.

Nous avons notamment rapproché le montant du revenu comptabilisé avec les données contractuelles et vérifié l'application de la procédure d'attribution du prix des contrats à éléments multiples aux différentes obligations de prestations.

Nous avons examiné les preuves de livraisons et les modalités de paiement.

Nous avons également apprécié le caractère approprié des informations présentées en note 4.1.1 de l'annexe aux comptes consolidés.

Évaluation et dépréciation des écarts d'acquisition

(notes 8.1 et 8.2 de l'annexe aux comptes consolidés)

Risque identifié

Dans le cadre de son développement, le Groupe a été amené à réaliser des opérations de croissance externe ciblées et à reconnaître plusieurs écarts d'acquisition.

Ces écarts d'acquisition, qui correspondent à l'écart entre le prix payé et la juste valeur des actifs acquis et passifs repris, sont décrits dans la note 8.1 de l'annexe aux comptes consolidés. Ils ont été alloués à l'unique unité génératrice de trésorerie (UGT) identifiée au sein du groupe Axway, à savoir le Groupe lui-même.

La Direction s'assure à chaque clôture, et dès qu'un indice de perte de valeur est identifié, que la valeur nette comptable de ces écarts d'acquisition, figurant au bilan pour un montant de 348,3 M€ au 31 décembre 2021 et 297,8 M€ au 31 décembre 2022, n'est pas supérieure à leur valeur recouvrable.

La valeur recouvrable de l'UGT représente la valeur la plus élevée entre sa juste valeur (généralement le prix de marché) nette des coûts de cession et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée selon la méthode de l'actualisation des flux futurs de trésorerie. Les modalités du Test de dépréciation mis en œuvre ainsi que le détail des hypothèses retenues sont décrits en note 8.2. Au 31 décembre 2022, les tests de dépréciation réalisés n'ont pas conduit à constater de perte de valeur des écarts d'acquisition comptabilisés.

La détermination de la valeur recouvrable des écarts d'acquisition, qui représente un montant particulièrement significatif au regard du total bilan, repose très largement sur le jugement de la Direction, s'agissant notamment de la définition des unités génératrices de trésorerie, du taux de croissance à l'infini retenu pour les projections de flux de trésorerie et du taux d'actualisation qui leur est appliqué. Nous avons donc considéré l'évaluation des écarts d'acquisition et la mise en œuvre des tests de dépréciation comme un point clé de notre audit.

Notre réponse

Nos travaux ont notamment consisté à :

- examiner la conformité de la méthodologie appliquée par le Groupe aux normes comptables en vigueur et, notamment, si le rattachement des actifs à l'UGT unique identifiée est exhaustif ;
- vérifier que la juste valeur nette des coûts de cession est dérivée du cours de Bourse à la clôture ;
- apprécier le caractère raisonnable des hypothèses de détermination des flux de trésorerie futurs en lien avec les données opérationnelles, eu égard au contexte économique et financier dans lequel opère le Groupe ;
- apprécier, avec l'appui de nos experts en évaluation, la cohérence du taux de croissance à l'infini et du taux d'actualisation dans toutes leurs composantes ;
- analyser la sensibilité de la valeur d'utilité effectuée par la direction à une variation des principales hypothèses retenues.

Enfin, nous avons vérifié que les notes 8.1 et 8.2 donnaient une information appropriée.

Caractère recouvrable des impôts différés actifs au titre des reports fiscaux déficitaires

(note 6.4 de l'annexe aux comptes consolidés)

Risque identifié

Au 31 décembre 2022, le montant des déficits fiscaux reportables s'élève à 307,3 M€. Le Groupe a reconnu, au titre de ces déficits, des impôts différés actifs figurant au bilan pour un montant de 35,4 M€.

Le Groupe comptabilise des impôts différés selon la méthode du report variable à concurrence des différences temporelles entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les comptes consolidés. Les actifs d'impôts différés liés aux pertes fiscales reportées sont reconnus s'il est probable que les filiales ou groupes fiscaux disposeront de bénéfices imposables suffisants pour les utiliser.

Nous avons considéré que la comptabilisation et l'appréciation de la recouvrabilité de ces impôts différés actifs sont un point clé de notre audit en raison de leur importance significative dans les comptes du Groupe et du fait que la détermination de leur valeur recouvrable, basée notamment sur des prévisions de bénéfices futurs, nécessite l'utilisation d'hypothèses, estimations ou appréciations de la Direction.

Notre réponse

Nous avons obtenu le détail des impôts différés actifs et les prévisions de résultats fiscaux d'Axway Software, d'Axway Inc. et d'Axway Ireland et, sur la base de ces informations, nous avons réalisé les procédures suivantes :

- nous avons revu les calculs et apprécié le caractère raisonnable des principales estimations, notamment des prévisions de bénéfices fiscaux futurs ;
- nous avons analysé la cohérence des prévisions avec l'historique de performance, avec les politiques de prix de transfert et avec les hypothèses retenues pour déterminer la valeur d'utilité de l'UGT unique ;
- nous avons contrôlé les différents taux d'impôts retenus pour déterminer les impôts différés actifs, notamment en France et aux États-Unis.

Enfin, nous avons vérifié que la note 6.4 de l'annexe aux comptes consolidés donnait une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au Groupe, données dans le Rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce figure dans les informations relatives au Groupe données dans le rapport sur la gestion du Groupe, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le Rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Directeur Général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le Rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

En raison des limites techniques inhérentes au macro-balisage des comptes consolidés selon le format d'information électronique unique européen, il est possible que le contenu de certaines balises des notes annexes ne soit pas restitué de manière identique aux comptes consolidés joints au présent rapport.

Par ailleurs, il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le Rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des Commissaires aux comptes

Nous avons été nommés Commissaires aux comptes de la société Axway Software par l'Assemblée Générale du 18 décembre 2000 pour le cabinet Aca Nexia et pour le cabinet Mazars.

Au 31 décembre 2022, le cabinet Aca Nexia et le cabinet Mazars étaient dans la 22^e année de leur mission sans interruption, dont 12 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux

normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au Comité d'audit

Nous remettons au Comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait

les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Courbevoie et à Paris, le 17 mars 2023

Les Commissaires aux comptes

Aca Nexia
Sandrine Gimat
Associée

Mazars
Jérôme Neyret
Associé